

n°21

Avril 2015

Le Sancéen

Bulletin d'informations municipales



Ville de Saint-Julien-les-Villas



Produits frais à la cantine



Gymnastique acrobatique



Marché de Noël



Avenue Terrenoire



WANTED

NOUS RECHERCHONS

Des bénévoles pour différentes associations. Pour cela, il faut avoir du temps, aimer le contact avec les gens.....

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Madame Sylvie Huguenot, maire adjointe à la culture et aux associations, au numéro suivant :

06.58.49.48.35

REWARD



La fête des voisins

Comme chaque année, la fête des voisins se déroule le dernier vendredi du mois de mai. Rendez-vous donc le 29 mai pour un moment convivial entre voisins.



SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2015,
RENDEZ VOUS AU GYMNASSE FERNAND GANNE
DE 10 HEURES A 18 HEURES POUR :
LE FORUM DES ASSOCIATIONS.

Chères Sancéennes, Chers Sancéens,



Les élections municipales ont eu lieu il y a, maintenant, un an. C'est le moment de faire un premier bilan.

Sur le plan scolaire, nous avons mis en place les nouveaux rythmes scolaires et rénové l'ensemble des sanitaires de nos groupes scolaires.

En urbanisme, nous avons fini l'aménagement des abords de l'église ainsi que son accessibilité. Nous avons repris le dossier

de l'avenue Terrenoire, et commencé les travaux. Ils devraient se terminer fin juin 2015. Une conciliation avec l'association des riverains a modifié le permis de construire rue des Templiers. Les travaux sont en cours.

Le Conseil Municipal Jeunes a été renouvelé. Un beau dimanche à Saint Julien a vu le jour. Un après-midi dansant a été réalisé pour nos anciens. La police municipale a son équipe VTC.

Des jonquilles fleurissent avenue des sapins. Le cheminement dans le parc de la Batarde va prendre forme.

Nous avons accueilli M Laurent Pignerol comme Directeur Général des Services, et en ce début d'année Mme Sarah Burri comme collaboratrice de cabinet du maire. Et c'est l'ensemble des agents toutes filières confondues qui s'est associé à ces réalisations.

Je n'oublie pas nos 20 engagements. A ce jour, tous sont d'actualité, 1 est réalisé : patrouille VTC, 8 sont en cours de réalisation (pas d'augmentation des taux d'imposition, un coeur de vie, pôle social, confiance du personnel, diminution des dépenses énergétiques, aménagements d'espaces, nettoyage de la commune, rénover 10 km de voiries). 7 verront le jour cette année (aide financière pour des économies d'énergie, Conseil des Aînés, accès handicap, restauration scolaire à Robin Noir, Forum des associations, foyer logement). Les autres resteront cette année à l'état d'étude.

Ces projets et réalisations ne seront pas facilités avec la baisse des dotations par le gouvernement. C'est environ 130 000 € de baisse de budget cette année. En cumul sur le mandat de 2014 à 2020, ce sera plus de 2,3 millions d'euros qui ne reviendront pas à la commune. Nous avons prévu de baisser le budget de fonctionnement pour développer Saint-Julien-les-Villas. Pour le réaliser maintenant nous devons aller plus loin. Nous avons commencé avec une maîtrise du personnel, des baisses des consommations gaz, électricité, éclairage, photocopieurs, téléphones, reprises en régie de travaux : ménage, voiries, . . . Notre objectif est une économie de 100 000 € par an. Nous les avons tenus sur le budget 2014 avec un gain de 90 000 € de dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2013. Nous continuerons ainsi.

Un article vous propose le compte administratif de 2014 voté il y a peu. Il montre la maîtrise des dépenses que nous voulons donner. Vous retrouverez dans ce journal, la vie de notre commune sportive, culturelle, celle de nos enfants pour le bonheur de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean Michel VIART
Maire de Saint Julien les Villas
Vice-président du Grand Troyes

Finances et affaires générales.....	4
Affaires scolaires	6
Développement durable.....	14
Politique de la ville	17
Urbanisme	21
Expression politique.....	22
Culture	24
Sports.....	27
Affaires sociales	31
Etat civil	32
Histoire.....	34



Le Sancéen
BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Éditeur : Mairie de Saint-Julien-les-Villas
 Directeur de publication : Jean Michel VIART
 Conception et réalisation : Olivier JOUAULT
 Crédit photos : Mairie de Saint-Julien-les-Villas
 Jean Marie GUYOT, Jacques FOURNIER
 Imprimeur : Imprimerie La Renaissance
 Dépôt légal : 2^e trimestre 2015

Départ à la retraite de Monsieur Denis CORNET



Monsieur Denis Cornet a pris sa retraite en ce début d'année après 36 années d'activités au sein de notre collectivité.

Il est entré au sein de la commune de Saint Julien les Villas le 1er août 1978, après 6 ans passés aux Pompiers de Paris. Dès 1988 il obtient le grade d'agent technique, puis agent technique principal en 1991, agent de maîtrise en 1993, agent de maîtrise qualifié en 1999 et en 2003 agent de maîtrise principal.

Monsieur Denis Cornet est un professionnel et un artisan au sein de la collectivité. Il a réalisé de nombreux appareillages de ses propres

mains. Notons : une cage à feuilles, la transformation de l'ancienne balayeuse en véhicule avec une adaptation benne à eau pour l'arrosage, le montage du pont élévateur de son atelier, le système élévateur pour retirer la saieuse du véhicule P.L., les éoliennes décoratives qui fonctionnaient.

C'est également un excellent réparateur. Il a réparé le Christ de la croix du cimetière. Pensez-y lorsque vous passerez devant.

Au sein de Saint Julien Monsieur Denis Cornet a été tour à tour :

- chauffeur de la balayeuse
- plombier - électricien - mécanicien - serrurier
- responsable du parc automobile
- peintre de la peinture routière sur la Commune avant contrat par entreprise
- électricien des ampoules des feux tricolores à la charge de la Commune avant contrat SDEA
- responsable des services mécanique et serrurerie depuis 1988, suite au départ en retraite de son père, MARCEL.
- fontainier auprès du syndicat des eaux, vérification des bornes incendie.
- entretien des tondeuses et autoportée.

Alors un vrai professionnel très pointilleux, organisé, avec l'amour du travail bien fait, avec un vrai caractère entier.

Nous souhaitons une longue et joyeuse retraite à Monsieur Denis Cornet.



LES AMIS SANCEENS DU JUMELAGE

Proposent leur voyage euno-gastronomo-touristique 2015 :

Les petits châteaux du parmesan

Du 7 au 11 octobre 2015

Visites guidées des châteaux de Fontanellato, de Soragna, de San-Secondo Parmense et de Torrechiara.

Visites d'une fromagerie de Parmiggiano-Reggiano, d'une fabrique de jambon de Parme, d'une cave de vins typiques de la province de l'Emilia.

Visite à Parme du Palais Farnèse, du musée Glauco Lombardi et de la Camera di San Paolo.

Cure découverte "bien-être" aux thermes de Salsomaggiore

Logement en hôtel 4 étoiles, repas de cuisine traditionnelle emiliana. Transport en autobus de tourisme.

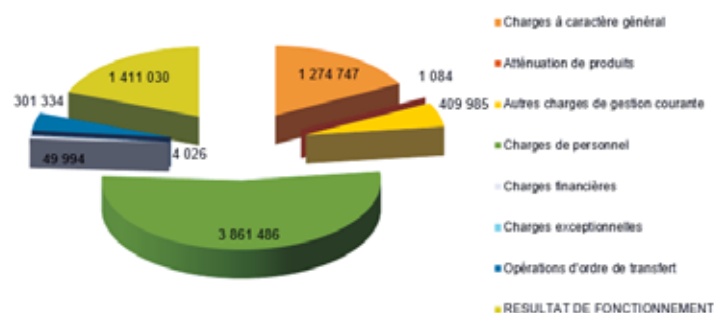
PRIX TOUT COMPRIS : 515 €

Encore 10 places disponibles. Contact : Patricia BIZZARI 06 75 02 26 52

Un an déjà, nous vous devons des comptes...

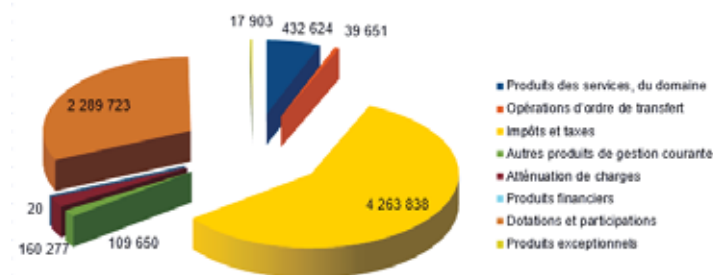
Le compte administratif est établi en fin d'exercice. L'état comptable retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité pour l'année écoulée. L'année 2014 est caractérisée par deux équipes municipales. L'ancienne équipe a oeuvré jusqu'au 4 avril 2014 puis la nouvelle majorité municipale a pris ses fonctions. Concernant les chiffres de l'année :

CA 2014 - Dépenses de fonctionnement et résultat (7 313 686 €)



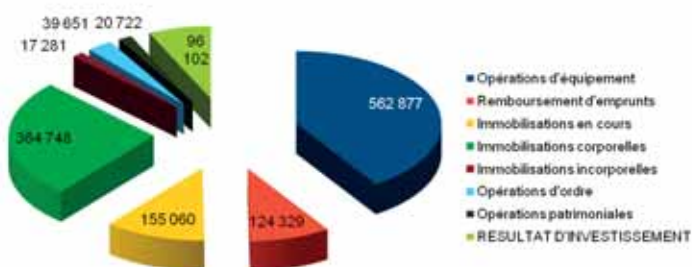
* Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 601 322 € (5 689 046 € en 2013), soit une baisse de 87 724 €. La majorité de ces dépenses est représentée par les frais de personnel (69 %) et par les charges à caractère général (22,7 %).

CA 2014 - Recettes de fonctionnement (7 313 686 €)



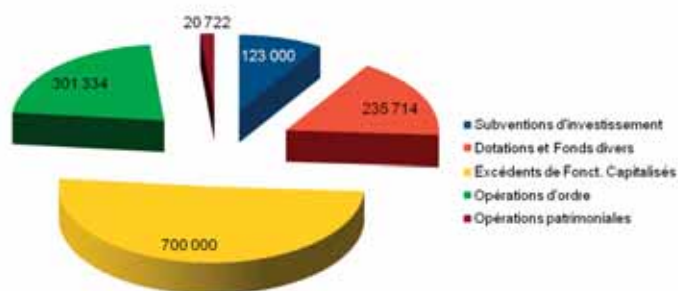
* Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 7 274 036 € (7 019 673 € en 2013), soit une progression de 254 363 €. Cette différence s'explique principalement par une subvention obtenue (308 000 €) du Conseil Général pour la réhabilitation de l'axe Terrenoire et une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 55 418 €. Les baisses de dotations d'état se poursuivront en 2015, 2016 et 2017.

CA 2014 - Dépenses d'investissement et résultat (1 380 770 €)



* Les dépenses réelles d'investissement en 2014 sont de 1 224 294 €. Parmi ces dépenses, notons la rénovation de l'avenue Terrenoire avec le passage de la vélovoie, les travaux de rénovation de l'église et des abords, l'achat d'un bâtiment, la rénovation des logements, l'achat d'un Quad destiné à la reprise du désherbage en régie, le remplacement d'ordinateurs obsolètes et de matériel roulant pour les services techniques, la réfection des sanitaires dans les écoles primaires Robin Noir et Fernand Ganne 2.

CA 2014 - Recettes d'investissement (1 380 770 €)



* Les recettes réelles d'investissement en 2014 s'élèvent à 1 058 714 € dont 88,4 % sont des dotations et fonds divers et 11,6 % sont des subventions.

A ces dépenses et recettes réelles d'investissement, il faut rajouter les opérations d'ordre de transfert, les opérations patrimoniales et les remboursements d'emprunts pour obtenir les dépenses et recettes totales d'investissement.

Ainsi, une maîtrise des dépenses et un maintien des recettes (hors dotations de l'état) en 2014, nous permettent d'envisager avec davantage de sérénité l'année 2015.

Françoise Gréva

Spectacle de Noël

Pour les fêtes de Noël, les élèves de Robin Noir et de Fernand Ganne, orchestrés par leurs animateurs et animatrices, nous ont offert un très beau spectacle de danses et de chants de Noël.

Le samedi 16 décembre 2014, Les parents d'élèves ont pu applaudir le spectacle de la solidarité à la salle polyvalente.

Les parents ont apporté des denrées alimentaires qui ont été données à l'épicerie sociale de la commune.

LE PROGRAMME

- L'UNICEF & les enfants de FG2 : Les droits de l'enfant
- Les animateurs FG1 - 2 : L'incroyable histoire de Kirikou
- Robin noir maternelle et élémentaire : Les trois petits cochons inversés
- FG3 : les trois grains de riz



Confection de bonbons

**Le jeudi 19 février 2015 à Fernand Ganne 2 classe
CM1/CM2 de M. Yannick Balossier**

Depuis le temps que le maître nous l'avait promis, voilà enfin le moment venu... Nous allons confectionner nous-mêmes nos propres bonbons, sucettes et autres caramels.

Pour cela, Aline GIBIER-BALOSSIER est venue nous aider. Elle nous a d'abord présenté le matériel et nous a laissé lire les recettes. Ensuite, nous avons pu nous mettre à l'ouvrage pour réaliser des nounours et des crocodiles à la menthe, à la fraise ou au cassis, des sucettes au citron et au cassis et des caramels (un peu ratés, c'est bien dommage).

Cela nous a permis de découvrir les feuilles de gélatine (et leur drôle de texture lorsqu'elles sont mouillées) et la précision en cuisine (pesée, température de cuisson...)

Bref une activité qui nous a bien plu et que nous pourrions refaire à la maison car Aline nous a distribué les recettes

Quelques témoignages :

« On a pris du sucre et on a l'a pesé et du sirop de glucose. On a mélangé. On l'a fait cuire à 148°C puis on l'a versé sur une plaque. C'était trop bien ! » Emilie

« Les caramels étaient délicieux, un peu collants mais extrêmement bons quand même. » Yannis

« On a trouvé ça bien et c'était assez simple sauf quand on a mis la pâte à sucettes dans les moules. Et en plus la dame était gentille. » Maëlys et Mélina

« J'ai adoré cette activité et en plus on va tout manger devant le film parce que demain c'est le dernier jour d'école avant les vacances de Février » Louison



Interventions du Centre pour l'UNESCO Louis François

Ecole Fernand Ganne 2 Et 3

De janvier à fin mai 2015, des animations sont proposées aux élèves de l'école Fernand Ganne 2 et 3, par un artiste et des guides conférenciers du centre pour l'UNESCO Louis François.

A Fernand Ganne 2, dans la classe de Madame Frédérique BELLEC (CP), des ateliers arts plastiques sont mis en place, tous les 15 jours, par l'artiste Céline Charpot.

A Fernand Ganne 3, dans la classe de M. Michel VOULYZE (CM1), la guide conférencière Camilla WEYER, prend en charge les élèves, tous les 15 jours, lors de visites aux musées, dans les églises, dans les rues... pour valoriser le patrimoine culturel de Troyes, des origines au moyen âge.

Et pour la classe de M. Yannick BALOSSIER (CM1/CM2), c'est le guide conférencier Philippe LATOUR qui fait profiter de son expérience aux jeunes Sancéens sur le thème du moyen âge à nos jours.

Comme chaque année les élèves participeront aux ateliers « Graines d'artistes du monde entier », organisées du 21 au 30 mai 2015 à l'Espace Argence.

Ces animations ont été financées dans le cadre des crédits de la Politique de la Ville (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), par l'Etat et le Grand Troyes ainsi que par la ville de Saint-Julien-les-Villas.

Colombe Codazzi



Convention de partenariat avec ERDF et la Maison de la Science



Convention de partenariat pour l'animation de classes dans le cadre de l'aménagement des temps scolaires sur le thème de l'électricité

Cette convention, qui a été signée le 30 juin 2014 par les maires de 6 communes de l'agglomération Troyenne, ERDF et la Maison de la Science, a permis de mettre en place des animations à destination des enfants, scolarisés en primaires, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

C'est grâce au soutien financier d'ERDF, que ces animations ont vu le jour et c'est par le biais de ce financement qu'une animatrice de la Maison de la Science de Sainte-Savine a pu intervenir auprès des enfants des deux groupes scolaires de Saint-Julien-les-Villas.

Cette animatrice a été recruté pour animer des modules sur l'électricité (moyen de production, cheminement, conseils de sécurité aux enfants...).

Les enfants de Robin Noir et de Fernand Ganne 2 et 3 ont bénéficié de 7 séances de 16h15 à 17h15, le 1er, 2ème et 4ème cycle, par groupe de 12 enfants. 6 séances ont eu lieu dans les écoles et la dernière s'est déroulée à la Maison de la Science pour profiter de nouveaux ateliers.

Un grand merci à ERDF pour son partenariat à visée éducative, qui dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (Nouvelles Activités Péri-scolaires), a permis aux enfants, grâce aux modules dispensés par la Maison de la Science de Sainte-Savine de se familiariser sur le thème de l'électricité.

Colombe Codazzi

Du produit frais à l'assiette de mon enfant

Appelée parfois cantine, la restauration scolaire est un des secteurs de la restauration collective.

Le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires est une dépense obligatoire pour les communes. Par contre, la restauration scolaire ne l'est pas (réf. Code des collectivités territoriales : Art. L.2321-2). La responsabilité de la cantine relève de la collectivité locale à partir du moment où elle l'a mise en place. Le service est assuré par du personnel communal. La commune délègue la gestion, la fourniture et la préparation des repas **mais absolument pas la surveillance des enfants** qui relève du service public et qui est assurée par des animateurs ou des enseignants volontaires.

Qui passe les commandes ?

Depuis 1999, la ville de Saint Julien les Villas a souhaité se faire assister par une société de restauration dans le cadre d'un marché public. Les commandes sont effectuées en collaboration avec le prestataire de restauration. Les repas sont livrés en fonction du nombre d'enfants.

Qui est notre prestataire ?

Il s'agit de l'ESAT LE TERTRE situé au 4, rue des Mésange - 10410 Saint Parres Aux Tertres .

Pour en savoir plus, le prestataire nous a ouvert ses portes pour recevoir Monsieur le Maire et ses adjoints le vendredi 14 novembre 2014.



Ensuite, il a reçu les délégués élus des parents d'élèves des écoles Robin Noir et Fernand Ganne le Vendredi 21 novembre 2014.



C'est une cuisine centrale, gérée par une association l'A.P.E.I. de l'Aube (Association des Parents d'Enfants Inadaptés).



Le Responsable de la cuisine centrale, qui est aussi notre interlocuteur, est Monsieur Christian KOTNIK.

Cette cuisine a une production journalière est de 2700 repas et une capacité de 30000 repas.

Ses fournisseurs sont locaux et régionaux, ce qui dynamise le tissu économique local. Ils sont certifiés et répondent aux normes AFNOR & ISO.

Les fournisseurs sont des marques connues (Bonduelle, Socopa, Knorr, Panzani, Bel, Danone, etc . . .).En travaillant avec ces marques, l'Esat le Terte a la certitude de servir un produit de qualité, garantissant la sécurité alimentaire et la traçabilité de ces composants

Les viandes de boucherie et la volaille sont achetées fraîches (sauté, rôti, côte de porc, escalope). Le jambon blanc est de qualité supérieure. Une fois par mois un poisson frais. Des fruits mûrs, à la saison de production, de la farine, des œufs et autres denrées pour fabriquer nos entrées chaudes et nos pâtisseries « maison ». Au sein de la cuisine centrale, du vinaigre balsamique et de l'huile d'olive pour nos vinaigrettes « maison »

Le prestataire bannit tout produit identifié comme OGM.

La préparation des denrées : les fruits et les légumes sont épluchés si nécessaire, désinfectés puis rincés. Les poches appertisées de fruits et légumes sont désinfectées, rincées et ouvertes. Les denrées surgelées sont décartonnées.

Ces denrées sont ensuite stockées dans la chambre froide dite « d'attente de préparation ». Les déchets sont évacués par un couloir directement relié au « local poubelle réfrigéré ».



La préparation des plats : les hors d'œuvres et les desserts sont préparés dans un local à 10°, permettant de maintenir les aliments et les hors d'œuvres préparés à une température suffisamment basse pour minimiser les risques de développement des microbes. Les plats chauds et les pâtisseries sont cuisinés de manière traditionnelle puis refroidis rapidement de 63° à 10° à cœur en moins de 2 heures

Le conditionnement des plats : les hors d'œuvres et les desserts froids sont directement mis en barquette thermo scellée. Les plats chauds et les pâtisseries sont mis en barquette thermo scellée dès leur fin de cuisson et sont immédiatement refroidis dans la cellule de refroidissement. Les barquettes thermo scellées sont ensuite entreposées dans une chambre froide à 3°

La préparation des livraisons : un bon de livraison est édité par restaurant scolaire. Celui-ci sert à préparer la commande en respectant votre cahier des charges tel que celui-ci a été défini. Cette commande est entreposée sur un chariot toujours en chambre froide à 3°, prête à être transférée dans le véhicule réfrigéré pour la livraison

Une fiche technique est également éditée par restaurant scolaire, afin de garantir la bonne mise en œuvre des plats livrés et la traçabilité des denrées livrées dans les restaurants scolaires.

La livraison : Selon sa tournée, la veille au soir ou le matin de bonne heure le chauffeur charge les chariots dans le véhicule réfrigéré tout en contrôlant que le contenu des chariots correspond aux bons de livraison. La livraison est à nouveau vérifiée en présence de la personne responsable de la cantine scolaire. En cas d'absence de cette dernière, le chauffeur met les repas dans la chambre froide en ayant pris soin de contrôler la température de celle-ci

Les menus dans un restaurant scolaire

La qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire est régie par l'Arrêté du 30 septembre 2011 Le GEMRNC relative à la nutrition. Elle a été validée par le Conseil scientifique de l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP), le 4 mai 2007. Les objectifs prioritaires sont basés sur ceux du Programme National Nutrition Santé : -Augmenter la consommation de fruits, de légumes et de féculents, augmenter les apports en fer et en calcium, diminuer les apports en glucides simples ajoutés, diminuer les apports en lipides, veiller aux excès d'apport en sodium, -Certains de ces objectifs sont modulés en fonction des populations concernées. Le GEMRNC recommande d'élaborer des plans de menus sur 20 repas successifs.

Pour atteindre ces objectifs, un arrêté joint au décret dresse un « grammage » très précis des portions selon les âges et fixe des limites pour les sucres, les graisses, les produits frits ou encore les viandes hachées.

Sur 20 repas successifs, il ne faut pas plus de « quatre entrées » et « trois desserts » constitués de produits gras (teneur en matières grasses supérieure à 15 %) et « pas plus de quatre plats protidiques ou garnitures constitués de produits gras à frire ou pré frits ».

Il ne faut pas non plus « plus de quatre desserts constitués de produits sucrés » (contenant plus de 20 g de sucres simples au total par portion).

En revanche, il faut « au moins 10 repas » avec « en entrée ou accompagnement du plat des crudités de légumes ou des fruits frais » et « au moins huit repas avec en dessert des fruits crus ».

Qui choisit les menus ?

La diététicienne du prestataire propose les menus pour une période de deux mois en commission des menus. Ils doivent répondre à l'équilibre nutritionnel et satisfaire les enfants.

Les menus : Les menus du prestataire ESAT le Tertre sont élaborés à partir d'un plan de menus. L'ensemble de l'équipe de cuisine valide la faisabilité technique des menus, assurant une qualité de fabrication constante.

L'équilibre alimentaire et le respect des apports nutritionnels sont primordiaux. Apprendre aux enfants à aimer les légumes, donner du plaisir autour du repas, est essentiel. Des menus à 5 composants sont proposés comme suit :

- Une entrée, froide ou chaude
- Un plat chaud, viande, œuf, poisson ou complément protidique
- Un légume d'accompagnement, vert et/ou féculent
- Un fromage ou produit laitier
- Un dessert, fruit, entremet ou pâtisserie

Les menus sont élaborés sur la base d'un plan alimentaire sur six semaines et 5 composants. Le plan alimentaire est reconduit mais les menus varient au gré des saisons et des attentes des convives en prenant en compte la charge de travail des employés de restaurant (découper une cuisse de poulet, éplucher une orange ne doivent pas avoir lieu le même repas).

Pour vous garantir le respect de tous ces besoins et obligations, les menus sont transmis à une diététicienne diplômée d'Etat Elle les corrige, si nécessaire et décline les menus régimes. Elle certifie de l'équilibre alimentaire ainsi que des apports nutritionnels en fonction des besoins des convives.

La commune a décidé de mettre en place une commission des menus qui regroupera Mr Kotnik et sa diététicienne, les élus, le personnel et les représentants des parents d'élèves afin de faire le point sur les menus proposés chaque trimestre.

Allergies et interdits alimentaires

Les enfants nécessitant un suivi particulier du fait de problème de santé feront faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), qui devra être présenté lors de l'inscription.

Il appartient à la famille de prendre contact avec le Directeur (Directrice) de l'école de leur enfant, afin qu'il (qu'elle) organise la mise en place de cette procédure en liaison avec les représentants de la médecine scolaire. Les spécificités d'accueil de l'enfant, notamment dans le cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires, sont ainsi stipulées dans un document unique, communiqué à tous les membres concernés de la communauté éducative.

Le Projet d'Accueil Individualisé est valable pour une année scolaire et doit être renouvelé chaque année, aucun enfant présentant une allergie ou intolérance alimentaire étant de nature à modifier le fonctionnement normal du service ne pourra être accueilli sans PAI.

Pour les enfants concernés, les parents devront fournir un panier repas identifié placé dans un sac isotherme afin de respecter au mieux la chaîne du froid.

Dans tous les cas, le repas est à la charge des familles et le personnel municipal ne pourra être responsable des denrées consommées.

L'ESAT le Tertre ne garantit pas les régimes allergiques. Mais respecte la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 qui indique que les services

municipaux en charge de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs sont tenus d'accueillir les enfants allergiques selon un protocole particulier : le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Après avis médical d'un allergologue, le PAI est rédigé et validé lors d'une réunion de concertation avec les différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant. Il définit les conditions de l'accueil de l'enfant selon la gravité de l'allergie, allant de l'éviction simple de l'aliment déclencheur jusqu'à la fourniture d'un panier repas préparé par les parents pour les allergies à haut risque médical.

Comment fréquenter les restaurants scolaires ?

À Saint Julien les Villas, tout enfant inscrit à l'école peut fréquenter les restaurants scolaires. Une inscription supplémentaire est donc nécessaire.

Le tarif de la restauration scolaire

À partir de 2006, la liberté des tarifs est la règle depuis que le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 a été abrogé par le décret n°2006-753 du 29 juin 2006. Ce nouveau décret pose le principe de la liberté des tarifs de la restauration scolaire et transfère l'organisation du service et la fixation des prix à la collectivité territoriale compétente. Chaque collectivité détermine ainsi le tarif applicable sous sa responsabilité, sachant que les tarifs ne peuvent excéder le coût du service rendu.

Délibération du Conseil Municipal du 15/04/2014

Tarifs des sancéens	
Quotient familial	Tarifs
De 0 à 565 €	3,24 €
De 566 à 1200 €	3,87 €
Supérieur à 1200 €	4,50 €
Tarifs des extérieurs	
Tarif majoré *	6,30 €
Tarif exceptionnel *	9,00 €

Tarif Majoré * : La fréquentation très occasionnelle d'un enfant à la restauration scolaire est possible mais elle doit être comprise comme une démarche rare, improvisée ou répondant à un impondérable (hospitalisation, maladie d'une nourrice, entretien d'embauche...). Il sera alors appliqué un tarif majoré. Le fait de savoir à l'avance qu'un enfant fréquentera la restauration scolaire sur une durée de plus d'une semaine ne relève pas de l'occasionnel

De même, l'inscription hors délai, soit après le mercredi pour la semaine suivante, relève de l'application du tarif majoré

Tarif exceptionnel * (Repas non prévu) : Pour les familles qui laisseraient déjeuner leur enfant à la restauration scolaire sans inscription préalable au Pôle Accueil Enfance Jeunesse, les repas seront facturés à un tarif exceptionnel.

Attention : aucune inscription possible après 10h la veille (repas déjà fabriqués par le prestataire) Comment payer ?

Vous pouvez régler votre facture en utilisant un des moyens de paiement ci-dessous :

- Par courrier : uniquement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Au guichet au pôle accueil jeunesse : en espèces, en chèque bancaire ou postal, en carte bancaire.
- Par prélèvement automatique. Pour les nouvelles demandes, remplir le formulaire d'autorisation et le retourner accompagné d'un R.I.B.

Contact : Pole Accueil Enfance Jeunesse Tél: 03 25 71 79 48



Laurence et Jonia du pôle accueil enfance jeunesse

Les services municipaux de restauration scolaire prennent en charge quotidiennement 280 enfants, répartis dans 3 salles de restauration, soit environ 40 500 repas par an.

Chaque groupe scolaire de la ville de Saint Julien les Villas converge tous les jours vers ces salles pour la restauration. La Qualité des repas, qualité de l'environnement, qualité de l'encadrement constituent le triptyque sur lequel repose la réussite des repas scolaires.

Tous les jours, dans 3 salles de restauration, pas moins de 4 agents municipaux mettent les petits plats dans les grands pour les enfants de la ville. Ils assurent la mise en place des repas, la vaisselle, l'entretien du matériel et des locaux mis à leur disposition. Les enfants mangent des repas cuisinés par le prestataire ESAT le Tertre et servis chauds



Le service municipal de la restauration scolaire (Fatima, Gilberte et Ibtissem) avec Monsieur le Maire.

Qui encadre ?

Des animateurs diplômés, des Agents Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) et des enseignants volontaires, soit un total de 28 personnes encadrent les enfants durant le temps de repas. Leur rôle est essentiel : ils doivent tout à la fois inciter les enfants à manger de tout sans les forcer et favoriser un temps de repas convivial tout en faisant respecter les règles de vie élaborées avec les enfants.



Le personnel encadrant de la cantine et du périscolaire et leurs responsables de service

Les menus festifs

En période scolaire, un repas à thème par mois avec un kit Décoration ou un gadget à distribuer aux enfants est proposé par le prestataire. Il peut être composé de cadeaux à distribuer aux enfants, de posters, de banderoles, etc... Noël, Pâques, la Chandeleur et bien d'autres événements feront l'objet d'une attention particulière (une bûche, des œufs de Pâques ou des crêpes).

Un gâteau d'anniversaire collectif par mois

Le repas de Noël de la restauration scolaire le 19.12.2014.

Monsieur le Maire et son équipe municipale, accompagnés des déléguées élèves des parents d'élèves ont partagé dans un esprit de convivialité le repas de Noël à la cantine scolaire salle polyvalente avec les élèves des écoles Fernand Ganne et Robin Noir. Le repas s'est terminé avec des chansons de Noël interprétées par les élèves de Robin Noir.



Colombe Codazzi et les déléguées élèves des parents d'élèves (Armelle Bellin, Anne-sophie Laborderie, Celine Simonnot et Barbara Morel)



Les élèves, parents et accompagnateurs de l'école Robin Noir.



Moment festif et de convivialité



Multi-accueil les Petits Lutins



L'accueil collectif

- 20 places
- ouvert de 7h45 à 18h15
du lundi au vendredi, fermé 3 semaines en août, pour le pont de l'Ascension et entre Noël et le 1er janvier.
- Accessible en priorité aux Sancéens

Les enfants sont accueillis et encadrés par du personnel diplômé, compétent et disponible, dans des locaux aménagés et équipés pour répondre à leurs besoins et leur désir de grandir. Un grand jardin est accessible dès que le temps le permet.

Le personnel est composé d'une éducatrice de jeunes enfants, de 2 auxiliaires de puériculture et de 3 agents spécialisés des crèches.

Les enfants sont accueillis au maximum 30 heures par semaine en fonction de vos besoins et des possibilités de la structure.

Vous aurez la possibilité de profiter d'un accueil régulier avec un contrat où la place de votre enfant est réservée toutes les semaines ou de bénéficier d'un accueil occasionnel selon les places disponibles.

L'accueil familial

- 40 places
- Ouvert de 6h30 à 20h30, du lundi au vendredi,
fermé 3 semaines en août, et entre Noël et le 1er janvier
- Accessible exclusivement aux Sancéens

14 assistantes maternelles accueillent au quotidien votre enfant à leur domicile, encadrées par la directrice et une éducatrice de jeunes enfants, jointe à la direction.

Les enfants et leurs assistantes maternelles ont à leur disposition des locaux au sein du multi-accueil où sont organisées des réunions de jeu une fois par semaine ainsi que de nombreuses activités au cours de l'année notamment pour les plus grands en « jardin d'éveil ».

Vous pourrez déterminer un contrat d'accueil de votre enfant en fonction de vos besoins de garde.

Colombe Codazzi

La Petite Enfance

Vous venez d'arriver à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS ou vous venez de découvrir que vous attendez un enfant, la commune de SAINT-JULIEN, en fonction des places disponibles, vous propose une solution pour accueillir votre enfant de 3 mois à son 4ème anniversaire.

Vous choisissez la solution qui vous convient en fonction de vos goûts, vos besoins et obligations.

Le multi-accueil Les petits lutins est située 20 allée du Château des Cours, parc André GRIMONT, elle est dirigée par Mme Elodie Bricaire, infirmière puéricultrice qui vous recevra au plus tôt pour déterminer avec vous la solution la mieux adaptée à vos désirs.

La commune de Saint-Julien-les-Villas est cosignataire d'un contrat PETITE ENFANCE avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube. Les tarifs qui vous seront proposés sont fonction de votre quotient familial suivant un barème fourni par la C.A.F. Le tarif horaire est donc adapté à vos revenus et comprend la prestation complète d'accueil de votre enfant, nourriture comprise.

En structure Multi-Accueil depuis 2011, notre service Petite Enfance vous offre une souplesse de gestion maximisée avec un accueil collectif et un accueil familial.

Gestionnaire : M. Jean-Michel VIART, maire

Directrice : Mme Elodie BRICAIRE - 06 75 21 42 10

Directrice adjointe : Mme Sylvie FRANCOIS-MACHET - 06 10 93 30 47

Coordonnées : Multi-accueil Les petits lutins

20 allée du Château des cours

10800 SAINT JULIEN LES VILLAS

03.25.82.12.47

multiaccueil-stjulien@orange.fr



Colombe Codazzi

Les Platanes du Quartier Balduc

Les 23 platanes ont été abattus, par la société de A à Z, et leurs souches rognées.

Du côté Prés Blandin est prévue la plantation de 14 acacias et/ou savonniers.

Michel Brouillet



Les Jonquilles

Pour continuer dans l'esprit du boulevard Jules Guesde, une première plantation de bulbes a été réalisée en décembre 2014, entre la rue Romagon et la rue de Verdun.

60 000 bulbes ont été plantés sur 12 mètres de large et 2 fois 150 mètres de long.

OUI !!! 60 mille bulbes ! La 2ème phase de plantation sera réalisée en 2016.

Michel Brouillet



Les Parcs à Sapins



Pour la première fois, la municipalité a mis en place des points de collecte pour "les sapins après les fêtes".

Ce nouveau service avec seulement 4 points de ramassage a permis de recycler plus de 250 sapins. Transformés en copeaux, ils serviront de compostage pour nos espaces verts.

Devant la réussite de cette collecte, de nouveaux points apparaîtront en 2016.

Michel Brouillet



L'Élagage des Arbres



Avec une taille parfois sévère mais souvent utile pour la sécurité des passants ou à la demande des riverains, une centaine d'arbres ont été taillés pendant l'hiver par les Services Techniques de la commune.

Michel Brouillet



Dépôts d'ordures ménagères au cimetière de Saint-Julien-les-Villas

Suite à une recrudescence de dépôts d'ordures ménagères à proximité des containers au cimetière communal, il est nécessaire de rappeler que l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (arrêté préfectoral du 30 juin 1983) stipule que « tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits ». Il est donc demandé aux contrevenants de faire preuve de civisme sous peine d'amende.

Patrick Grosjean



N'oubliez pas que le ramassage des encombrants a lieu 2 fois par an sur notre commune. Voici les dates pour l'année 2015 :
le 22 mai et le 30 novembre.

Déjections Canines

Sur La Voie Publique



Législation déjections canines :

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chiens est

tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Des sacs « ramasse-crottes » sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie.



Patrick Grosjean

Taille des haies

dans les propriétés privées

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers, piétons et automobilistes.

Il est donc obligatoire pour les propriétaires de procéder à la taille et à l'entretien des haies.

Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur, à moins de 0,50 m pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur (distance calculée en limite de voie publique).

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. Les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Patrick Grosjean

Bruits

dans les propriétés privées

Arrêté préfectoral n° 08-2432 - Article 10 :



Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur

thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative), ne soient pas cause de gêne au voisinage.

Conformément au Code de la Santé Publique (articles R.1334-30 et suivants), les bruits domestiques ne doivent pas être de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 19H30
- Les samedis : de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Aucune utilisation n'est tolérée les dimanches et jours fériés.



En cas de non-respect de l'interdiction,

l'infraction est passible d'une contravention de 3^e classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Merci de respecter ces consignes pour le bien-être de tous.

Patrick Grosjean

Le conciliateur de justice

Volontaire et bénévole, présentant toutes les garanties d'impartialité et de discrétion, le conciliateur a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

Le conciliateur tente par un dialogue approprié d'amener les parties à dégager la solution qui leur paraîtra la meilleure.

Ses compétences

Le Conciliateur intervient dans de nombreux litiges comme les conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans (troubles du voisinage, impayés, litiges de la consommation, problèmes locatifs...).

Par contre, il ne traite pas les problèmes d'état de la personne (divorce, garde d'enfants...). Il est également incompétent pour traiter les litiges relevant du droit du travail.

Sa mission

Si les personnes en litige se présentent spontanément, le Conciliateur tentera aussitôt de trouver un terrain d'entente.

Lorsqu'il est saisi par l'une des parties, il peut recevoir l'autre, qui reste libre de ne pas se présenter. Dans ce cas, il oriente vers les possibilités d'accès au droit.

Il peut aussi recueillir les informations qui lui semblent utiles en se rendant sur les lieux de l'affaire ou en procédant, sous réserve de leur acceptation, à l'audition de tierces personnes.

Le Conciliateur à Saint Julien les Villas

La répartition des conciliateurs se fait par canton. Pour nous, la permanence est assurée par Monsieur Jean Paul CHARDIN à l'hôtel de ville de Pont Sainte Marie (03 25 81 20 54) de 14h à 16h les 1er et 3ième jeudi de chaque mois ; ou à l'Espace Sénardes Place de l'Ane Patoche (03 25 42 20 70) les 2nd et 4ième jeudi de chaque mois.



L'arrivée des zones bleues derrière l'église et rue Jean-Jacques Rousseau

La municipalité a décidé de faciliter l'accès à la Mairie, grâce à la création d'une zone bleue. Cela évite que des voitures restent stationnées toute la journée, donc cela va permettre aux Sancéennes et aux Sancéens de pouvoir trouver des places de parking libres plus facilement pour accéder à la Mairie afin de réaliser les différentes démarches administratives.



Vous pouvez mettre à la poubelle le vieux disque de stationnement tout corné que vous aviez depuis votre permis de conduire et qui a traîné successivement dans toutes les boîtes à gants depuis l'achat de votre première voiture.

Ce disque comportait deux fenêtres. L'une indiquant l'heure d'arrivée et une autre mentionnant l'heure de départ.

Place au tout nouveau disque européen de stationnement toujours bleu qui, dorénavant selon l'arrêté entré en vigueur dans l'anonymat le 21 décembre 2007, n'en comporte qu'une indiquant seulement l'heure d'arrivée. Ces nouveaux disques de stationnement sont généralement disponibles chez les buralistes pour quelques euros, voire gratuitement à l'accueil de la mairie de Saint-Julien-les-Villas.



Réunion de quartier

Le Petit Saint-Julien

La municipalité a souhaité maintenir un lien constant avec les habitants en organisant des rencontres régulières pour échanger sur les projets communaux en construction et aussi pour récolter les attentes et préoccupations des sancéens. Notre commune est composée d'habitations qui se sont construites au fil des ans et qui reposent sur d'anciens lieux-dits. Il est donc possible de regrouper ces quartiers en 6 groupes :

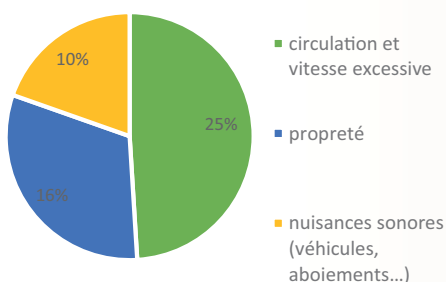
- Petit Saint Julien
- Château des Cours
- Boulevard de Dijon
- La Burie
- Centre-ville
- Moline

La première réunion de quartier s'est déroulée le 12 février dernier et a concerné les habitants du Petit Saint Julien (dont le contour est formé par les rues Romagon, Louis Blanc, Jean Jaurès et Henri Dunant).

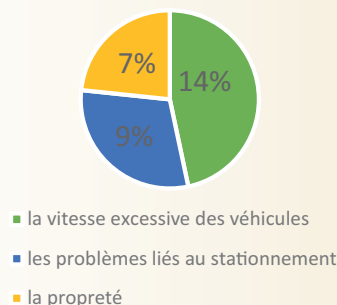
Une soixantaine de participants est venue assister à cette réunion. Ce fut l'occasion pour eux, de voir une présentation de photos du quartier ainsi que la présentation d'une synthèse des 50 questionnaires reçus de la part des riverains. Nous avons pu extraire des questionnaires les éléments suivants :



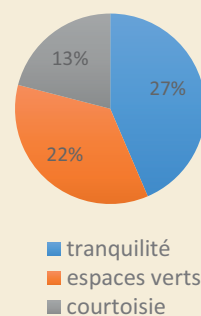
PREOCCUPATIONS DU QUARTIER



LES AMELIORATIONS A APPORTER



ATOUTS DU QUARTIER



Dans le second temps de cette réunion, le Maire a laissé la parole aux habitants venus nombreux.

Au regard des interventions, la vitesse des automobilistes semble être une des premières préoccupations, viennent ensuite les problèmes de voisinage (stationnement, nuisances sonores nocturnes ou diurnes, haies qui empiètent sur les trottoirs. . .).

Viennent ensuite les questions particulières : l'état de la voirie rue Auguste Pétel, la sortie difficile impasse Romagon, horaires et parcours des bus pour se rendre au centre commercial des rives de Seine, problème du stationnement rue de

Verdun, excès de vitesse dans la rue du Petit Saint Julien, Problème d'éclairage de l'avenue des sapins.

Pour répondre à ces remarques, la municipalité va travailler pour solutionner les différents points soulevés.

Courant mai, nous réunirons les représentants qui se sont proposés de ce quartier pour lister les actions à réaliser et proposer des pistes de solutions à chacun de ces problèmes. Une prochaine réunion de quartier aura lieu pour les habitants du quartier de la Burie le 15 octobre à 19h à l'espace André Grimont.

Patrick Grosjean

Occupation du domaine public communal

Droit de place

Par arrêté n° POL/15.014 en date du 10 février 2015, il a été décidé de fixer les droits de place et d'occupation du domaine public sur la commune de Saint-Julien-les-Villas comme suit :

Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2015 (en euros)		
Droits de place les jours de marché	0,50	Le ml par jour de marché
Marchés saisonniers (fleurs, Toussaint, Sapins de Noël)	35	Semaine ou fraction de semaine
Cirques, expositions, stationnement	152	Par jour de représentation (caution 500 €)
Restauration rapide (sur place ou à emporter) emplacement (sans électricité)	160	Par an
Ambulances et taxis	65	Par an
Terrasse fermée	25	Le m ² par an
Droits de voirie (+ terrasse ouverte)	10	Le m ² par an
Clôture et échafaudage	0,30	Le mètre linéaire/jour
Places de stationnement (élévateur à nacelle, véhicule)	2	La place/jour
Camion d'outillage	200	Par jour
Benne à gravats, camion ou benne de chantier	2	Par jour
Emprise de chantier	1	Le m ² par jour
Balisage	1	Le m ² par jour
Camion de déménagement (professionnels uniquement)	10	Par jour (soit 5 € la ½ journée)

Toute occupation du domaine public doit être déclarée en Mairie et le droit de place acquitté auprès du service Police Municipale, où des imprimés sont à votre disposition.

ACCUEIL POLICE MUNICIPALE :

Lundi	fermé le matin - 13H45 / 17H30
Mardi	08H30 / 12H00 - 13h45 / 17H30
Mercredi	08H30 / 12H00 - fermé l'après-midi
Jeudi	08H30 / 12H00 - 13h45 / 17H30
Vendredi	08h45 / 12h00 - 13H45 / 17H00

Ou par mail : accueil.p municipale@orange.fr

Survol du département par des drones (aéronefs télé-pilotés)

L'utilisation des drones, pour filmer ou photographier des événements, s'est fortement développée ces derniers mois. En application de l'arrêté ministériel du 11 avril 2012, le vol d'un drone en agglomération ou à proximité d'une zone peuplée, ne peut être réalisé qu'à la condition d'avoir obtenu une autorisation préfectorale préalable. De façon générale, le pilote de l'engin devra le garder en vue directe et se tenir à une distance maximale horizontale de 100 mètres de ce dernier. Concernant les rassemblements de personnes, la réglementation prévoit qu'aucun aéronef télé-piloté ne peut être utilisé à une distance horizontale de 30 mètres de toute personne. En dehors de ces questions de sécurité, la prise éventuelle d'images sera soumise à la réglementation relative à la protection de la vie privée et au droit à l'image des individus. Dans ces conditions l'autorisation préfectorale constitue bien un préalable, sans toutefois exempter le détenteur de cette autorisation de toute prise de contact avec les services de la mairie afin de faire part de son projet.



Jérémy Zwald

Le Conseil Municipal des Jeunes 2014-2017

Le CMJ (Conseil Municipal Jeunes), est composé de 14 membres âgés de 9 à 12 ans. Ils se réunissent une fois par mois (le premier mardi de chaque mois).

Après avoir fait campagne dans les écoles élémentaires Fernand Ganne et Robin Noir, les conseillers ont été élus au premier trimestre de l'année scolaire 2014 (les élèves de CM1 sont élus pour 3 ans et 2 ans pour les élèves de CM2). Il y aura de nouvelles élections pendant l'année scolaire 2015-2016 pour les classes de CM1 afin de permettre une intégration chaque année de nouveaux Conseillers Municipaux jeunes.



Les conseillers municipaux jeunes ont été accueillis le 6 décembre 2014 par Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal en salle du Conseil Municipal. Monsieur Le Maire leur a remis l'insigne d'appartenance au CMJ de Saint Julien les Villas qui est gravé à leur nom. Cet insigne distinctif sera porté lors des différentes cérémonies nationales et communales au moment où leur participation sera sollicitée.

Les conseillers municipaux jeunes nous ont proposé plus de 30 projets au CMJ du mardi 6 janvier 2015. Ils ont travaillé le mardi 3 février 2015, pour retenir au maximum 3 ou 4 projets pour cette année scolaire. Les projets votés : « la collecte de jouets » et « moins de déchets dans les rues » ont été retenus.

En plus des projets, une ouverture au fonctionnement de la municipalité sera dispensée. Chaque projet sera encadré par un Conseiller Municipal faisant partie de la commission Citoyenneté, et sera piloté par un conseiller municipal jeune.

Patrick Grosjean

Les Conseillers Municipaux Jeunes lancent le projet de la collecte de Jouets pour les enfants défavorisés à partir du mois d'Avril jusqu'à fin octobre 2015.

Vous pouvez déposer les jouets à l'accueil de la Mairie aux horaires habituels, un carton sera prévu à cet effet ainsi qu'une feuille de dépôt.

Inauguration de l'espace André Grimont



Le vendredi 20 février 2015 l'espace André Grimont fut inauguré en présence de Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS (vice-présidente du Grand Troyes et Maire de la Rivière de Corps), de Monsieur Jean Michel Viart (vice-président au Grand Troyes et maire de Saint Julien Les Villas) et de Mesdames Liliane et Annick Grimont.

Comme chacun sait, le bowling de Saint Julien Les Villas a été créé en 1970 par Jean Claude Buse demandeur d'un permis de construire, qui fut accepté après délibération du conseil municipal du 28 septembre 1969 sous la première mandature de Monsieur André Grimont, architecte et Maire de la commune.

C'est pourquoi, cet espace portera désormais son nom, il faut rappeler qu'André Grimont a été Maire de Saint Julien les Villas du 21 mars 1965 au 24 mars 1989.

Cet espace de 300 m², situé dans un cadre verdoyant, dispose de deux salles, d'un parking et d'un restaurant accolé.

Il sera à la disposition des associations et d'entreprises, et pourra accueillir des expositions, des animations, des assemblées générales, des réunions, des séminaires, etc. . .

Patrick Grosjean



L'Agenda d'accessibilité programmée

Un nouveau dispositif pour enfin réussir l'accessibilité à tous et partout.

La loi du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessibles à toutes les formes de handicap. Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1er janvier 2015 ne serait pas respectée, des nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées.

L'Agenda d'accessibilité programmée (AdAP) est un document de programmation pluriannuelle, qui précise très simplement la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité du commerce, du cabinet ou de l'établissement.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, nous devons réactualiser le diagnostic réalisé en 2009, pour avoir une analyse pointue de la situation actuelle et ainsi d'établir un agenda des travaux et aménagements à réaliser pour les 3 prochaines années.

Les travaux de la commission communale seront présentés au conseil municipal avant l'été avec les budgets nécessaires pour assurer leur mise en œuvre.

Concernant, les ERP non communaux (commerces, cabinets médicaux...) le dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmée est obligatoire. Il devra se faire en Mairie ou en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Il suspend – sur la durée de l'agenda – le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.accessibilite.gouv.fr

Jérémy Zwald



Travaux de l'avenue Terrenoire

La première phase de travaux de réfection de l'avenue Terrenoire s'est achevée il y a quelques jours. Ils seront complétés dans les semaines à venir par l'intervention d'un paysagiste qui a pour mission de réaliser des plantations pour renforcer l'intégration de cette avenue dans le cadre paysager des bords de Seine.

Depuis le 9 mars, les travaux ont commencé sur le dernier tronçon de l'avenue, celui qui se dirige du pont Moulin-le-roi vers la place de la Haute-Moline.

Nous profitons de la nécessaire réfection de la chaussée, pour enfouir les réseaux aériens et surtout pour améliorer la sécurité de tous.

Le cheminement des piétons sera plus sûr avec des trottoirs plus larges et accessibles à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, cette réduction de la voie viendra compléter les zones de ralentissement à 30 km/h et incitera les automobilistes à réduire leur vitesse.

Des places de stationnement seront créées sur le trottoir pour dégager la voie de tout stationnement dangereux.

L'espace vert au niveau du cabinet médical sera refait avec de nouveaux arbustes, et intégrera des places de stationnement ainsi que les bennes d'apport volontaire de papier et de verre.

Ces travaux vont se dérouler jusque juin 2015.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée, il n'en reste pas moins qu'il est indispensable de respecter la déviation mise en place, de ne pas circuler dans les zones en travaux et de respecter les employés des entreprises intervenant durant ces travaux.

Jérémy Zwald



PLUS PROCHE DES SANCÉENS

Le débat démocratique n'aura pas lieu

Lors du dernier conseil municipal nous avons découvert un maire autocrate et colérique, qui sortait de ses gonds chaque fois qu'une précision ou une explication était demandée par notre groupe.

De plus, nos propos étaient systématiquement déformés, en nous prêtant des intentions gratuites, sans fondement, de manière quasiment diffamatoire, ce qui bien sûr contribuait à écarter le sujet et à ne pas traiter le sujet de fond. Ce fut le cas pour les baisses de dotation à prévoir et le problème de l'organisation de la bourse aux vêtements.

Enfin, au lieu de reconnaître des manques d'information ou de clarté dans les délibérations, des raisons à l'emporte pièce nous sont données, en totale incohérence d'une délibération à l'autre (une fois il faut parler de taux horaire chargé, une autre fois non, alors que les dépenses dans un budget s'entendent toujours avec les charges sociales).

Cela est la marque des personnes qui se trouvent toujours sur la défensive, incapables de justifier leurs décisions autrement que par l'agressivité.

Mais ce comportement illustre également le manque de respect vis-à-vis de l'opposition, et la démocratie s'en trouve totalement bafouée.

Par ailleurs, nous constatons de plus en plus souvent que le travail effectué par l'équipe municipale est superficiel, voire bâclé, et c'est notre équipe qui met en évidence ces manquements :

Ainsi, le montant des subventions à recevoir présenté dans le DOB (débat d'orientation budgétaire) comportait une somme de 200k€, qui avait pourtant été présentée et adoptée en commission pour 280k€, alors qu'en fait les dépenses à financer n'ouvraient pas droit aux dites subventions !!

Il suffisait à l'équipe municipale de se pencher sur le guide des aides pour savoir cela !

D'autres tableaux ont été validés et approuvés en commission alors qu'ils étaient truffés d'erreurs grossières. C'est le cas des grilles tarifaires de la location des salles polyvalentes. Là encore, c'est notre équipe qui a soulevé ces erreurs : Que font les membres de la municipalité ? Qui regarde les chiffres ? comment se fait-il que de telles délibérations puissent être présentées en conseil municipal ?

Et l'on lit dans le journal « ils ne veulent pas travailler avec nous » ???!

Mais la question est : Qui travaille ?

Heureusement que nous sommes présents et que nous vérifions les informations données (quand nous avons le temps de les étudier) car il y a de quoi être méfiants vis-à-vis des chiffres proposés.

Dossier du Stade : la parfaite illustration de la gestion actuelle de la municipalité

La vérité :

Sous l'ancienne municipalité, des subventions avaient été sanctuarisées à hauteur de 940 K€ pour une dépense programmée d'1,8M€, sans compter les subventions du conseil général et des fédérations sportives

Sur notre insistance à ne pas abandonner un tel projet, plusieurs commissions se sont réunies pour étudier ce projet (commission des sports et de l'urbanisme), et les associations sportives utilisatrices se sont fortement impliquées pour cet équipement attendu et nécessaire.

Quelle ne fut pas la surprise des membres de la commission des sports réunie le 9 mars dernier de découvrir dans le journal quelques jours après, que le projet était purement et simplement abandonné ?!

Cette décision illustre parfaitement le manque de communication voire de respect à l'égard des élus et des associations ayant travaillé sur ce sujet

Hélas, ce n'est pas la première fois (voir article précédent du Sancéen), sans doute pas la dernière. . .

En résumé : la gestion de la ville = une équation à une inconnue. . .

On va réfléchir, On étudie, On va faire, On annonce des chiffres . . . faux

+

Nous Plus Proche des Sancéens proposons, et corrigeons

=

Ils décident : de ne rien faire

Morale de l'histoire : pas d'investissements, pas de subvention € ce sont les autres communes qui en bénéficieront

Emmanuelle FORMENTELLI

Martine ROY

Yvon LAURENT

Jean Marie BAILLY

CHANGEONS D'AIR A SAINT-JULIEN

Surf Attitude

C'est le navigateur James Cook qui a découvert le surf au XVIIIème siècle, en Polynésie. Depuis son expansion dans les années 1960, ce sport n'a cessé de démontrer qu'il était bien plus qu'une discipline physique.

Et ce n'est pas Monsieur le Maire qui fera mentir la formule. En effet, n'est-il pas arrivé à la plus haute des fonctions municipales en se montrant si habile à surfer sur la vague du pont ?

Passons. . . L'image de notre surfeur filant au cœur du tube de la vague (d'un petit été) ne fait pas oublier la cruelle vérité : surfer, c'est avant tout accepter de ramer.

Il faut en convenir : après une année pleine de gestion au fil de l'eau, la navigation au doigt mouillé devient une marque de fabrique pour cette assemblée municipale. Beaucoup de (bonne) volonté et d'apparente bienveillance, mais pour si peu de coordination. Au final, l'effort désordonné engendre la confusion du cap et l'apparition de flux et de reflux est dommageable.

Qu'en est - il du «cœur de ville» ? Bat-il encore ? Quid des projets pharaoniques sur le terrain de la Congrégation du Bon Secours ? Quel sort

Réponse à l'article de Plus proche des Sancéens

Nous n'avions pas envisagé initialement de répondre immédiatement aux critiques formulées à l'encontre de notre équipe par l'opposition. Mais l'article de la liste « plus proche des Sancéens » dépasse le cadre de la juste polémique nécessaire au débat démocratique pour se placer sur le terrain du jeu politique consistant à mettre en cause les personnes - le maire tout

particulièrement et de façon assez injurieuse - plutôt que les idées.

Contrairement à ce que soutiennent les signataires de celui-ci, le débat démocratique a bien lieu tant dans les commissions qu'au conseil municipal. L'opposition est destinataire de tous les documents qu'elle souhaite recevoir. Elle s'exprime sans subir le carcan d'un règlement intérieur confiscatoire de la parole et peut donc poser toutes les questions qu'elle souhaite,

AGIR ET CONSTRUIRE

sera réservé au stade Gambetta ? Y aura-t-il véritablement un gigantesque groupe scolaire unique ? La création d'un «pôle social» se limitera-t-elle au déménagement de la personne dédiée dans un bureau ? Des augmentations substantielles de tarifs municipaux se profilent... Jusqu'où iront-elles ?

Où sont les arbitrages ? Les priorités ? OÙ VA-T-ON ?

Oui vraiment, le surf s'acharne à enseigner au moins trois choses : la nécessité de l'effort coordonné et sensé (on n'a rien sans rien), la résolution de comprendre qu'un tube c'est d'abord quelque chose de creux et enfin, la nécessité d'accepter les temps faibles avec leurs vents contraires.

Allons Monsieur le Maire. Personne ne souhaite que notre commune touche le fond tant le plaisir de la glisse est indissociable de l'effort que l'on fournit pour y parvenir.

Dans cette école d'humilité, nous vous rappelons que Changeons d'Air est là pour vous aider !

A méditer aussi sur la terre ferme...

Patricia Bizzari
Jean-Marc Weinling
et la liste «Changeons d'Air»

Au cours du Conseil Municipal du 23 février 2015 Monsieur le Maire a tenu les propos suivants : « On a tellement fait peu de choses durant ces dernières années, qu'il va être nécessaire d'en faire » Cette remarque mérite d'être analysée avec plus de réalisme.

Il suffit de se reporter aux publications du journal municipal "le Sancéen" publiées de 2008 à 2014 pour se rendre compte de l'inexactitude des mots du Maire !

Il semble plus facile pour l'équipe en place d'inaugurer les travaux que nous avons effectués plutôt que de s'engager sur des projets utiles assurant l'avenir de notre commune et le bien être des citoyens contribuables.

Comment oser dire qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses quand nous avons laissé un bilan positif qui faisait ressortir un excédant de : 1 300 000 €. En plus, nous avons en 2012 contracté un emprunt de 1 000 000 €, placé 4 mois, et qui en partie a servi de trésorerie.

Au budget 2013 une provision de 1 000 000 € a été inscrite. Le montant de cet emprunt a donc été reconstitué en vue d'éventuels investissements pour le prochain mandat.

Depuis avril 2014, notre commune est gérée avec frilosité et un manque d'envergure flagrant.

Exemples de projets et dossiers abandonnés ou modifiés :

L'hôpital de jour rue du Canal (minimum 45 emplois)... Parti à Saint André les Vergers !

Des bâtiments se construisent Rue des Templiers... bien que Monsieur le Maire défendait en campagne électorale que "Saint Julien les Villas" ne devienne pas "Saint Julien les immeubles" !

Des travaux revus à la baisse Avenue Terrenoire par l'équipe municipale (moins 102 000 € des travaux prévus par le Conseil Général sur les 410 000 € alloués en amont)... de ce fait, la qualité sur le long terme n'y est plus ! (50cm de décaissement prévu par

le conseil général, réalisé par un décroutage de 10 à 15 cm maximum)

Mise à disposition des infrastructures sportives (salles, Gymnase, etc. à des tarifs trop élevés... A ce jour, certaines manifestations ont déjà eu lieu ailleurs ! (voir presse locale, l'Est Eclair du mercredi 18 mars 2015)

Arrêt des projets sportifs au stade de la Burie... décision inadmissible car c'est la suppression d'un besoin réel aux plus de 200 adhérents du club de foot ! (voir presse locale l'Est Eclair du Jeudi 19 mars 2015). Notre projet initial a été fortement diminué car le terrain de la route de Baires est non constructible (zone inondable) voir le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

La numérisation à l'école reportée alors que nous avons obtenu des subventions FEDER !

Le câblage des liaisons en réseau (fibre optique) étant réalisé. Nous avons prévu cette numérisation des classes pour la rentrée 2014 ! Beaucoup de communes sont déjà équipées... quelle image rétrograde est donnée à nos enfants, aux enseignants et aux parents d'élèves!

Augmentation des tarifs de l'école de musique... 10 et 20%... inacceptable !

Achat excentré d'un bâtiment Impasse Chazelle... 85 000 € + Travaux prévisionnels 100 000€ : à suivre !!! Et pour quel usage ?

Malgré la baisse des dotations annoncées, nous avons prévu de continuer notre politique d'investissement.

Nous ne pensons pas qu'aujourd'hui la gestion de notre commune est en regard avec les promesses électorales qui devaient apporter plus de démographie et d'attention aux nécessités de nos concitoyens et de notre jeunesse.

Gérer c'est aller de l'avant mais c'est aussi Prévoir.

Daniel Picara et Marc Moreau.

formuler des observations, émettre des contre-propositions à tous les stades du débat.

Nous contestons bien évidemment les accusations tronquées portées à notre rencontre gratuitement et sans retenue, et comptons en définitive sur le bon sens des Sancéens pour juger de la pertinence de cette polémique indigne.

Concernant le projet de réaménagement du stade de

la Burie que la liste « plus proche des Sancéens » déclare avoir défendu, nous tenons tout de même à préciser que si nous avons décidé d'y renoncer c'est en raison de son coût jugé trop élevé nous contraignant à nous obliger à renoncer à d'autres projets plus importants pour la commune.

Si bien évidemment on peut ne pas être d'accord avec ce choix que nous inscrivons pour notre part dans le cadre d'une politique de gestion prudente et

responsable, il convient tout de même de rappeler que le projet initial de réaménagement date de 2009 et que, bien que plusieurs fois modifié, il n'a en définitive jamais été mis en œuvre par la précédente équipe.

Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux de la majorité municipale

Thé dansant

Le thé dansant organisé par le comité des fêtes de Saint Julien les Villas s'est déroulé le dimanche 30 novembre à la salle polyvalente. Cet après-midi festif, animé par l'orchestre ALAIN RENAULT, a enchanté le public venu en nombre. Ce fut un réel plaisir de voir toutes ces robes multicolores virevolter aux bras de ces messieurs enjoués.

Un après-midi d'hiver au son de ces danses de salon : Que du bonheur !!!

Sylvie Huguenot



Top départ des illuminations de Noël



Vendredi soir 5 décembre à 16h59 précises, aucune étoile n'était là pour éclairer la Mairie, mais, Monsieur le Maire, Jean-Michel Viart, accompagné du plus jeune enfant, ont permis à la foule de décompter 3 - 2 - 1, afin de démarrer le moment magique des illuminations de notre belle commune en ces fêtes tant attendues de Noël, et le passage à la nouvelle année 2015.

De nombreux enfants des écoles accompagnés de leurs parents et amis étaient présents sur le parvis de l'Hôtel de Ville. La mairie ayant ainsi revêtu son manteau de lumière bleu et or, accompagnée par un immense sapin tout de bleu vêtu donnent un air de fête à l'esplanade. A la suite les rues des guirlandes bleues et blanches égayent notre cité.

Tous les conseillers municipaux présents ont eu beaucoup de plaisir à distribuer aussi bien aux petits qu'aux grands enfants les friandises.

Merci à tous, n'oublions pas les services techniques qui ont monté ce beau projet, chacun a pu repartir avec des rêves plein la tête.

Sylvie Huguenot

Marché de Noël



Notre marché de Noël a eu lieu le 13 et 14 décembre et grâce à la nouvelle salle André Grimont, nous avons pu accueillir plus d'exposants que les années précédentes.

Notre marché de Noël a été bien achalandé grâce à tous ses exposants venus de partout.



Beaucoup de métiers de bouche (foie gras, chocolat, confiserie..) mais aussi des objets artisanaux en bois, en tissu, en perles, etc. . . sans oublier l'école des chats et l'UNICEF.

Un beau marché de Noël pour tous les goûts et toutes les bourses....

Nous avons pu aussi, sur place, déguster des huîtres et boire du vin chaud.

Et puis l'arrivée du Père Noël en side-car avec distribution de bonbons et chocolats.

Que du bonheur pour les grands et beaucoup de rêves pour les petits.

Rendez-vous l'année prochaine.

Sylvie Huguenot



Spectacle du 8 février 2015

« Trente kilomètres à pieds »

Comédie de Jean-Claude Martineau

Jacques et André, jeunes retraités, n'en peuvent plus de cohabiter avec leurs femmes toute la journée. Ils décident donc de fuguer. Après 30 kilomètres à pied, au soir du premier jour, les pieds en compote, ils posent la tente là où ils se trouvent, sur la place de Piron-sur-Ajasse.

Est-ce là le meilleur endroit pour échapper à Vivianne et Paulette ?

Quel va être l'accueil de la population en ce jour de la sainte Cécile ? Comment vont-ils sortir de ce piège dans lequel ils se sont eux-mêmes empêtrés ?

La troupe « Come 10 » vous a déjà fait rire avec « tranches de bluff » du même auteur, il y a 4 ans dans « 30 kilomètres à pied » nous retrouvons son humour et sa manière de mettre en scène les petits travers de nos contemporains.

Un moment convivial et d'humour.

Sylvie Huguenot



L'Harmonie l'Indépendante



Cuvée 2015

Un nouveau Président : Jean-Pierre HOHMANN, Première clarinette au sein de l'Indépendante depuis de nombreuses années

Un nouveau Directeur musical : Emilie CUNIN, professeur de Percussions et de Cor d'harmonie à l'EMM de St Julien les Villas

Un Directeur artistique : Isabelle CRUSSON, Directrice de l'EMM de St Julien les Villas.

L'Harmonie l'Indépendante a le plaisir de vous présenter sa Formation avec les Musiciens habituels et puis les Nouveaux

Sylvie Huguenot

Premier rendez-vous musical :
AUBADE

dans la cour de l'Ecole Municipale de Musique
40 rue Gambetta à St Julien les Villas
le 27 Juin 2015

Concert de l'harmonie l'Indépendante

Concert du 6 décembre 2014

Pour le dernier Concert du Centenaire de l'Indépendante, un vaste programme, conçu magistralement par Alain THIERY, Directeur musical, a enchanté le public qui était au rendez-vous. Trois formations musicales étaient présentes. Dans un premier temps, l'orchestre de l'Harmonie l'Indépendante et l'orchestre de l'Harmonie de Rosières-près-Troyes nous ont offert un programme très varié. Ces deux Harmonies ainsi que «Les trompettes des Ardennes» invitées par

L'Indépendante à l'initiative d'Alain THIERY ont interprété un extrait de l'opéra de Verdi : Aïda, «la scène triomphale»



Concert de Noël de l'école de musique



En ce vendredi 19 décembre les élèves de l'école de musique ont enchanté notre soirée. C'est devant une salle comble qu'ils ont fait descendre sur l'assemblée la magie de Noël.

Nous pouvons être fiers d'eux, c'est par leur travail assidu et grâce aussi au soutien de leurs professeurs grâce à qui ils ont pu atteindre un tel niveau. Souhaitons leur bon courage et bon travail pour l'année 2015.

Vivement le concert de Noël prochain, félicitations à tous.

Sylvie Huguenot



Les Trompettes furent donc à l'honneur ce soir

là. Puis, seules, les «Trompettes des Ardennes» nous ont offert un programme de grande qualité sous la Direction de Philippe C Les applaudissements soutenus, chaleureux, du public nous ont comblés MERCI.

L'Indépendante remercie vraiment Alain THIERY pour l'organisation de 8 rencontres musicales réparties de Mars à Décembre 2014.

BRAVO, Après trois années de Direction musicale pour l'Harmonie : Un grand merci

Sylvie Huguenot

Activités sportives

pendant les vacances d'hiver 2015

DECOUVERTE DU TENNIS DE TABLE ET DU HOCKEY

Pendant les vacances scolaires, le service des Sports et de la Jeunesse de la Ville de Saint-Julien-les-Villas a proposé des activités sportives dont le tennis de table et le hockey, au gymnase Fernand Ganne. Ce sont une quarantaine de jeunes qui ont participé aux activités dispensées par les éducateurs sportifs et animateurs du service.

Le mercredi 25 février, durant toute la journée, les jeunes se sont essayés à la pratique du tennis de table en simple et en double et ont eu l'occasion de progresser lors de phases plus techniques et ludiques.

Le vendredi 6 mars a été consacré à la pratique du hockey, sous forme de tournoi (match de 10 minutes), en mettant ainsi en avant une discipline plus technique, avec des règles adaptées à l'âge des enfants, avec en fil conducteur le plaisir et le fair-play.

Le centre de loisirs a profité également de ces activités, grâce à la présence et à l'accompagnement des animateurs sportifs du service des Sports. Des créneaux leur ont été réservés afin d'optimiser toutes les salles du gymnase.

Les vacances de Printemps permettront aussi de proposer aux jeunes Sancéens (11 à 18 ans) de nouvelles activités sportives, comme par exemple du badminton, et du tchoukball . . .

Vous pouvez contacter Marc Didier au 06.19.93.21.50 ou le personnel du service des Sports et de la Jeunesse (03.25.71.79.59) pour de plus amples renseignements concernant le prochain programme d'activités.

José Vazquez



Tournoi de foot

Vacances d'hiver 2015



Gymnase Fernand Ganne, le vendredi 27 février 2015

Dans le cadre des activités relatives à la Politique de la ville, le service des Sports et de la Jeunesse a organisé, comme à chaque vacance scolaire un tournoi de football.

Ce tournoi qui a été mis en place par les éducateurs et animateurs sportifs du service des Sports et de la Jeunesse (Loïc, Mathieu, Eric), a regroupé 6 équipes de 5 joueurs (35 joueurs avec remplaçants), qui se sont affrontées en match aller et retour, de 2 X 8 minutes, le vendredi 26 février de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

L'objectif de ce tournoi étant de regrouper des jeunes de 11 à 18 ans issus de différents quartiers :

- 1 équipe de la Moline
- 2 équipes de la Maison des Jeunes et de la Culture
- 2 équipes du quartier de la Lisière
- 1 équipe de jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le tournoi s'est déroulé au départ sous forme de matches de poule ensuite de classement, puis en demi-finale et enfin la finale tant attendue (quartier de la Moline contre quartier de la Lisière).

A l'issue de cette finale et pour la 2ème fois consécutive, la victoire est revenue à l'équipe du quartier de la Lisière.

Ce 2ème tournoi prouve l'engagement des ces jeunes, d'un point de vue quantitatif et participatif, avec un auto-arbitrage de qualité et un bon état d'esprit durant toute la journée.

Pendant les vacances de Printemps, un tournoi de football sera programmé. Les éducateurs sportifs et animateurs du service des Sports et de la Jeunesse en collaboration avec la MJC interviendront dans les quartiers afin de proposer des activités sportives (golf, Badminton, tir à l'arc . . .). Pour ce faire, ils se déplaceront dans les quartiers de la Moline, la Coopérative, la Gare, la Burie afin de les sensibiliser à de nouvelles activités et ainsi éviter l'oisiveté des jeunes.

Vous pouvez contacter Marc Didier au 06.19.93.21.50 ou le personnel du service des Sports et de la Jeunesse (03.25.71.79.59) pour de plus amples renseignements concernant le prochain programme d'activités

José Vazquez

Rencontres gymnastiques en maternelle

Jeudi 19 et Vendredi 20 Février 2015

Depuis plusieurs années le service des Sports de la ville de Saint-Julien-les-Villas organise les rencontres Gymnastiques en Maternelle (Grande Section), en collaboration avec la Conseillère Pédagogique Départemental, les Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions et les enseignants de l'Education Nationale. Cette année, 10 classes ont participé (2 de Bréviandes, 6 de Troyes et 2 de Saint-Julien-les-Villas), pour un total de 326 élèves.

La prise en charge de chaque classe s'est déroulée en 2 parties :

- 1ère partie : 1 h pour 2 classes (5 Ateliers d'évaluation « gymnastique », menés par les Conseillers pédagogiques et enseignants)
- 2ème partie : 30' pour 1 classe (3 jeux à composantes gymniques)
30' pour 1 classe (4 parcours « aventure »)

Dans la 1 ère partie, le contrat de réussite a permis d'évaluer des ateliers gymnastiques (roulade, équilibre, franchissement, s'envoler et enchaînement)

La 2ème partie étant consacrée aux jeux (3 jeux à composantes gymniques), Jacques à dit (simple), Jacques à dit « reste en équilibre » et Jacques à dit « fais des lettres », menés par les enseignants

L'attraction de ces 2 journées fut le parcours « aventure », mis en place et organisé par les Educateurs Territoriaux et animateurs du Service des Sports (Eric, Mickaël, Marc, Mathieu et Loïc).

Afin de rentrer dans l'univers gymnique, les enfants ont bénéficié d'une présentation (sous forme vidéo) et d'une approche éducative et ludique de 4 parcours (roulade, équilibre, balancé et

rampé), représentés dans la carte de route par un marsupilami, Spiderman, une taupe et un lémurien.

Le but étant de se déplacer sur chaque atelier en un temps donné en respectant l'ordre et les consignes, contenus dans la carte de route. En réussissant les ateliers, les enfants ont cumulé de la puissance et ainsi donner de la valeur à leurs cartes de route, qui au final a permis de découvrir, dans la vidéo, le trésor caché dans le gymnase.

José Vazquez

Le karaté en fête



Le Comité départemental de Karaté, a organisé le dimanche 30 novembre 2014, dans la salle Ganne de St Julien les Villas, un impressionnant stage de karaté. Ce stage en vue de promouvoir la discipline dans l'Aube, est impressionnant par la qualité de l'encadrement et par le nombre important de jeunes participants. En effet, le stage était encadré par GILLES CHERDIEU, un champion de renommée nationale et internationale. En effet, il est 6ème dan-cadre fédéral, 5 fois champion du monde, 8 fois champion d'Europe. Il possède donc un palmarès impressionnant acquis entre 1990 et 2000.

Le matin, ce sont une soixantaine de jeunes âgés de 6-7 ans jusqu'à 11 ans, qui ont bénéficié des conseils du Maître. L'après-midi, c'est une quarantaine de pratiquants plus âgés, de l'Aube et de Champagne Ardennes, qui ont pu profiter de cette rencontre pour parfaire leur art.

Malgré la réussite de cette manifestation de masse, Jennifer, la présidente du Comité départemental se plaignait de l'absence de nombreux clubs aubois. En effet, seuls six clubs sur dix-neuf, ont participé à cette organisation du Comité.

Le club le plus représenté était le TOS. Mais on a constaté ensuite que ce sont les clubs les plus éloignés géographiquement, comme Nogent sur Seine, Brienne le Château, Mery sur Seine, Romilly sur Seine, qui se sont déplacés, avec des effectifs conséquents.

José Vazquez



Gymnastique

acrobatique

Superbe rassemblement de gymnastique à Saint Julien les Villas pour participer aux championnats régionaux GAC-AERO-TR-TU et au challenge loisir régional.

Dimanche 8 février 2015 ont eu lieu dans le Gymnase F. Ganne de Saint Julien les championnats régionaux de gymnastique organisés par le Comité Régional en collaboration avec le Comité de l'Aube.



Ces championnats ont rassemblé 165 gymnastes en gymnastique acrobatique, gymnastique aérobic, trampoline et trumbling. L'ensemble de ces disciplines, méconnues du grand public, ont la particularité d'être très spectaculaires à haut niveau et très accessibles dès le premier niveau de compétition.

Le Comité Régional a profité de cette occasion pour inviter le public à s'essayer à ces différentes disciplines par le biais d'animations gratuites et accessibles à tous.

Cette manifestation a été agrémentée par des démonstrations, notamment celle d'Océane ROPITAL, membre de l'équipe de France de Gymnastique Aérobic. La journée a débuté le matin avec un grand plateau de découverte de la gym aérobic auquel ont participé 115 gymnastes.

Puis, se sont déroulées les évolutions individuelles et des groupes de gymnastique, en vue de concourir pour le titre de champion de Champagne-Ardenne. Cela concernait 50 compétiteurs.

Les autres gymnastes ont participé à la première organisation du Challenge Loisir Régional.

Ces activités parfaitement orchestrées, étaient supervisées par toute une armée de juges, très attentifs à l'évolution des jeunes sportifs. De sorte que leurs appréciations et leurs notes permettaient de faire un classement en temps réel.

De nombreux clubs de gymnastique étaient présents, venant de toute la région de Champagne-Ardenne. Ainsi, on notait la présence de clubs de Reims, d'Épernay, de Chalons, de Nogent sur Seine, de Bar sur Aube. Et bien sûr, de tous les clubs de l'agglomération troyenne.

À partir de 16 h 30, les organisateurs, ont procédé à la remise de récompenses. Ce fut alors le moment pour toute une foule de parents et amis, de dégainer les appareils de photo et les caméras pour immortaliser les sourires des gagnants avec leurs coupes.

José Vazquez

La gymnastique

à l'honneur

Samedi 28 mars, s'est déroulé à la salle F. Ganne de St Julien les Villas, un concours de gymnastique réunissant une centaine d'athlètes de différents clubs du département.

Cette manifestation était organisée par toute l'équipe des Ecureuils de Saint Julien, sous l'égide de la FSCF et avec la collaboration logistique du service des Sports de la ville.

Cet événement sportif, piloté par M. Daniel Gailhard, le dynamique président des Ecureuils, a tenu toutes ses promesses. Presque tous les clubs aubois étaient présents. On a vu notamment les équipes des Bergeronnettes, de Bar sur Aube, des Ecureuils, de Pont Ste Marie...

L'évolution des gymnastes a commencé à partir de 9 h 00 avec les plus jeunes qui ont pu être libérées en fin de matinée. Elle s'est poursuivie à partir de 14 h 00 jusqu'à 17 h 00 sans interruption.

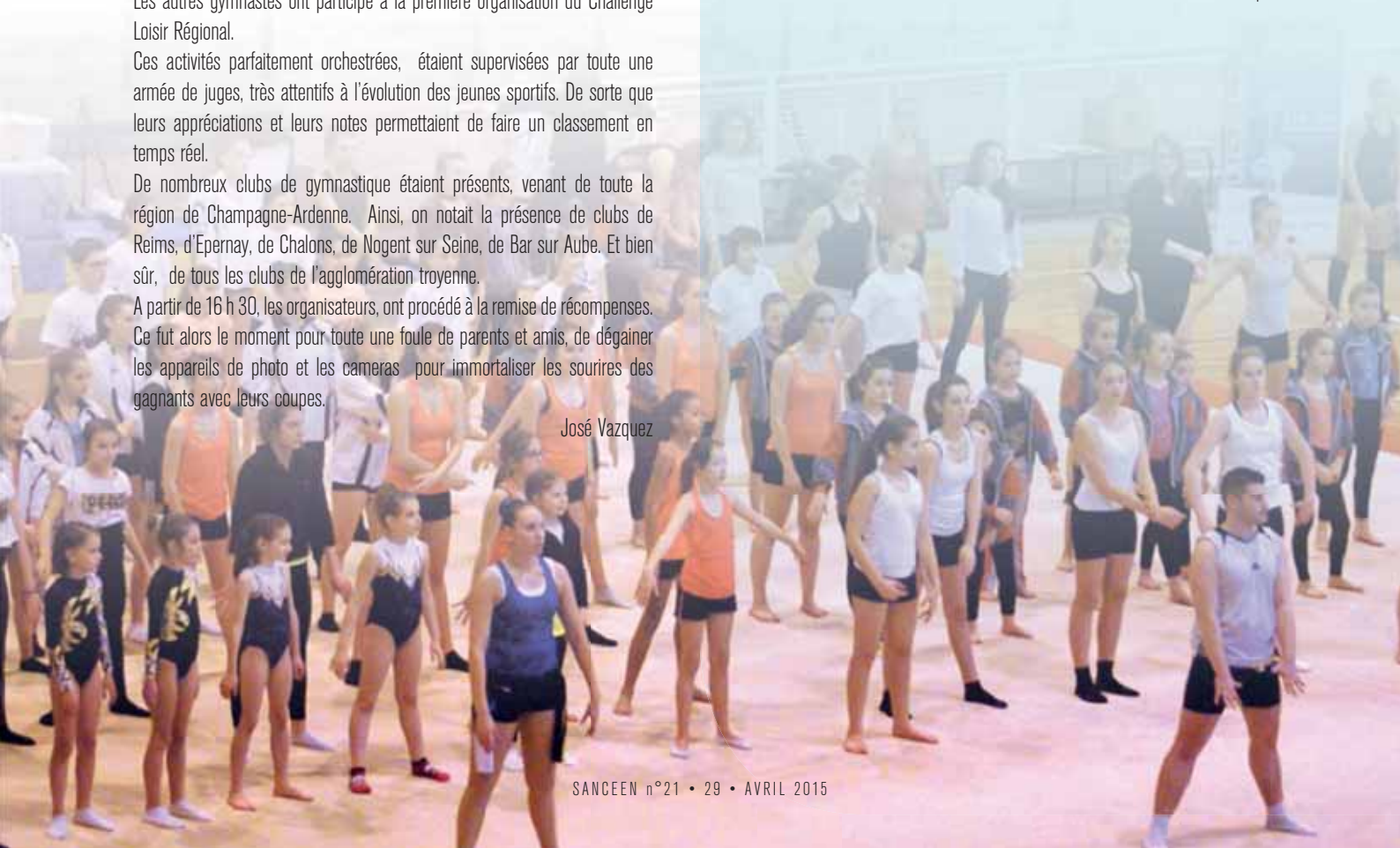
Les participantes étaient évaluées sous quatre formes : au sol, à la poutre, aux barres asymétriques et au cheval. Pour chaque exercice, une équipe de juges appréciait la prestation de chaque concurrent en individuelle et ensuite, elle classait les équipes en lice.

Un public fourni et connaisseur, souvent des parents et des amis des concurrents, a suivi attentivement l'actuation des participants.

Vers 17 h 15, les organisateurs ont procédé à la proclamation des résultats et à la remise des récompenses.

Ce fut un bien belle journée de sport et un magnifique spectacle offert aux spectateurs !

José Vazquez



Les balades sancéennes de cyclotourisme

Samedi 21 février 2015, le Vélo Club Sancéen, a organisé en début d'après-midi la « Journée forte du 55 km des Balades Sancéennes ».

Le rendez-vous était donné au Gymnase F. Ganne pour le départ. Le président du VCS, M. Beau et toute son équipe d'organisation, étaient sur place à partir de 13 h 00 pour accueillir les nombreux cyclotouristes qui viennent chaque année à cette manifestation bien rodée de début de saison. Les participants ont pu s'inscrire à partir de 13 h 45.



Ce sont plus de 160 participants, issus de tous les clubs de l'Aube, qui se sont donnés rendez-vous à Saint Julien pour participer aux Balades Sancéennes. Le nombre des engagés aurait certainement

été plus important si la rencontre de football de l'Estac au stade de l'Aube avait eu lieu en soirée.

Le départ groupé a été donné vers 14 heures. Les coureurs ont entrepris le parcours de 55 km partant de Saint Julien les Villas vers St Pouange, Saint Jean de Bonneval, Lirey, les Maupas, le Beaucaron, la Vendue Mignot, Cormost, Montceaux les Vaudes, Villemoyenne, Clérey, Verrières et retour à Saint Julien les Villas.

Le temps, clément au départ, n'a pas tenu ses promesses. La pluie a fait son apparition à mi-parcours, rendant les derniers km désagréables. Cela n'a pas perturbé pour autant la bonne humeur des participants.



Les premières arrivées se sont produites vers 15 h 50, et elles se sont échelonnées jusqu'au de-là de 17 h 00. A l'arrivée au Gymnase Ganne une collation a été offerte à tous les participants dans une ambiance détendue et de grande convivialité.

Le Vélo Club Sancéen a fait preuve encore une fois d'une superbe organisation pour la grande joie des amis de la petite reine. Toutes nos félicitations à toute l'équipe du V. C.S.

José Vazquez



Concours équestre

Plus de 200 jeunes cavaliers ont participé, ce Dimanche 29 mars 2015, au concours hippique de saut d'obstacles au centre équestre de SAINT-JULIEN-LES-VILLAS. Organisé chaque année le dernier week-end de mars, avec comme nouveauté cette année l'aide d'un groupe d'étudiants de l'IUT Troyes. Plus de 500 personnes étaient présentes pour assister à l'événement. Compétition, loterie et bonne entente étaient au rendez-vous malgré la météo. Les cavaliers du club à l'image de Ninon PLAYE et Marine ANDRIEVSY, championnes départementales, ont brillé dans les diverses épreuves.

José Vazquez



Camille MORIS sur Uranie des falaises, 4^e de la Club 3

Voyage des aînés

Le CCAS prévoit une sortie sur le canal de Briare courant mai juin.

À bord d'un confortable bateau, il vous est proposé un déjeuner croisière avec passage d'écluses et une visite de musée.

Inscriptions et renseignements, appeler le CCAS Béatrice Guyot 03 25 71 79 38

Thierry Joly

Goûter dansant avec remise des colis de Noël

Le 4 décembre 2014 pour le premier Noël de notre mandat, le Maire M. Jean-Michel Viart et son conseil municipal, ont voulu mettre en place un après-midi de convivialité pour les aînés de notre commune.

C'est sous la forme d'un goûter dansant que nos seniors ont pu apprécier l'accordéoniste qui les a faits danser sur des airs rétro, le tout accompagné d'une collation. Instant privilégié pour certains de se retrouver entre amis et connaissance de la commune.

C'est aussi à l'occasion de cet après-midi que nos aînés ont pu repartir avec leur colis de Noël. Pour ceux qui n'avaient pu se déplacer, l'équipe municipale et les membres du CCAS se sont mobilisés pour le leur apporter à leur domicile. Un grand merci à toute l'équipe pour cet après-midi réussi, comme promis pour le Noël 2015 nous renouvèlerons ce moment. Rendez-vous le jeudi 3 décembre 2015, salle polyvalente.

Le CCAS vous rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 12 avril à midi et qu'il est encore possible de s'inscrire auprès de Béatrice Guyot au 03 25 71 79 38. Ce moment sera animé par Image de Marc.

Thierry Joly



Un accueil et un accompagnement en proximité



Le Point Conseil Emploi situé à SAINT JULIEN LES VILLAS conseille et accompagne les habitants de Bréviandes, Buchères, Isle - Aumont, Moussey, Rosières-Près-Troyes, Saint Julien-Les-Villas, Saint-Léger-Près-Troyes, Saint Thibault et Verrières dans leurs démarches de recherche d'emploi. A l'initiative du Grand Troyes, ce dispositif, qui s'intègre dans un réseau constitué par les 19 communes de l'agglomération, s'appuie sur un partenariat étroit avec tous les acteurs locaux concernés, au premier rang desquels Pôle emploi, et bénéficie du soutien du Fonds Social Européen.

Un accompagnement personnalisé

Cette démarche de proximité permet, dans un espace convivial, d'instaurer un véritable accompagnement personnalisé des chercheurs d'emploi lors d'entretiens individuels autour du projet professionnel. Ceux-ci sont régulièrement informés sur :

- Le marché du travail (offres d'emploi, secteurs d'activités porteurs...);
- Les techniques de recherche d'emploi (CV, lettres, entretiens d'embauche...);
- Les dispositifs de formation et d'orientation;
- L'insertion par l'activité économique.

Des conseillers du Grand Troyes et de Pôle emploi apportent leurs conseils pour permettre aux chercheurs d'emploi d'être soutenus dans leurs démarches et de gagner en autonomie.

Des outils à disposition

Outre ces rapports humains privilégiés, le Point Conseil Emploi met à disposition un espace de documentation sur les métiers, les formations, les mesures d'aide à l'embauche et une borne Internet permettant l'accès aux sites Internet dédiés à l'emploi, utilisable seul ou aidé de la conseillère.

2 permanences viennent compléter l'offre de service afin de mieux répondre à certaines situations individuelles :

- Pôle Emploi : Maryse DROIT = Le jeudi de 9h à 12h
- Mission Locale : Marie Pierre GABRIEL = Le jeudi de 14h à 17h

Horaires

Ouvert au public avec ou sans rendez-vous du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Contact

POINT CONSEIL EMPLOI
Fanny FEDERICI
Tél : 03.25.71.61.54
Pce.stjulienlesvillas@grand-troyes.fr
1 rue Jean-Jacques ROUSSEAU
10800 SAINT JULIEN LES VILLAS



Une association de services solidaires

Vous êtes un particulier et vous avez besoin d'un coup de main pour des travaux de ménage, repassage, jardinage, manutention ou de petits travaux de bricolage...

Vous êtes une entreprise et vous devez faire face à un surcroît temporaire d'activité, à un arrêt maladie ou à des absences pour congés...

Contactez Solidarité Emploi Service au 03 25 49 78 95



Solidarité Emploi Service est une association de services à la personne. Située à Saint-Julien-les-Villas, l'association intervient aussi à Saint-André-les-Vergers, Bréviandes, Buchères (particuliers), Rosières et Saint-Germain. Nos atouts sont la **souplesse**, la **simplicité**, la **continuité du service** et la **sécurité**. Tout en bénéficiant d'une réponse adaptée à vos be-

soins, vous aiderez des personnes éloignées de l'emploi à retrouver une activité et construire un projet professionnel. Les heures réalisées par nos salariés chez les particuliers ouvrent droit, sous certaines conditions, à un avantage fiscal. **Nos horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h - le vendredi matin de 8 h 30 à 12 h 30.

1, rue Jean-Jacques Rousseau - 10800 Saint-Julien-les-Villas / solidarite.emploi.service@gmail.com

Naissances

Novembre

- 09 : Rafaël DUTU, 11 rue Aristide Briand
 19 : Fanny MORELLON, 81 rue Fontenelle
 22 : Phylbie SARRA, 6 Route de Baires

Décembre

- 06 : Chloé PINÇON TANIFATEA, 3 rue Louis Blanc
 09 : Athénaïs MELINE, 14B rue de la Coopérative
 21 : Gatién JOUDRAIN, 37 rue du Bois Gibault
 26 : Daphné VILLEDAMNÉ, 8 rue Louis Maillet

Janvier

- 17 : Sacha CLEMENT, 10 rue Edgar Degas

Février

- 07 : Gabriel BAALI, 55 Boulevard de Dijon
 07 : Maélys YALE, 1G Boulevard de Dijon
 09 : Evan ODIN, 62 Boulevard de Dijon
 12 : Zayd BELHAJ, 5 Impasse du Moulin
 13 : Louise ROBIN, 13 rue Aristide Briand
 24 : Jessy COUSANTIEN, 4 Route de Baires
 26 : Kendji LAGRAIN, 3 rue de l'Hôtel de Ville
 26 : Soren MISTRI, 77 rue Thénard

Mars

- 09 : Nathan GUEDES, 12 rue de la Coopérative
 11 : Mathilde ROCIPON, 63 rue Fontenelle
 12 : Jérémy LAVERDURE, 68 rue Nicolas Rémond
 13 : Clara LAGRAN, 36 rue de la Libération
 16 : Sam DAIRA, 159 Avenue Michel Baroin

Toutes nos félicitations aux parents.

Mariages

Décembre

- ♥ 13 : Jean-Michel ROMAIN, chauffeur routier, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 19 rue Paul Cézanne et Hui PENG, masseur kinésithérapeute, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 19 rue Paul Cézanne
 ♥ 20 : Khelifa LEROU, technicien, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 28, rue de la Coopérative et Nadia RABHI, éducatrice, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 28 rue de la Coopérative

Février

- ♥ 07 : Christophe OLIVE, vendeur, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 3 rue Louis Blanc et Chadia SEMLAL, conseillère clientèle, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 3 rue Louis Blanc

Mars

- ♥ 07 : Muyideen ADEJARE, sans profession, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 52 rue René Gillet et Gundula REHSE, chauffeur professionnel, domiciliée à Torgarten (Allemagne) 30559 10, 30559 Hannover
 ♥ 14 : Diegue DIOUF, électricien, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 49 rue Fontenelle et Marie-France GRANATA, fonctionnaire à l'éducation Nationale, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 49 rue Fontenelle

Toutes nos félicitations aux heureux mariés.

Décès 2014-2015

Novembre

- 10 : Robert PROTTE, retraité, 90 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 7 rue de Sancey
 - 15 : Simone MEYER épouse LIVET, retraitée, 92 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 21 rue des Vannes
 - 18 : Daniel BOWIE, retraité, 68 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 8 rue du Canal
 - 18 : Madeleine GRAUPNER épouse KREBS, retraitée, 82 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 11 rue Molière
 - 30 : Claude VERGNERES, retraitée, 83 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 23 rue Thénard
 - 30 : René ROUSSEAU, retraité, 95 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 10, rue de la Haute Moline

Décembre

- 05 : William JAN, sans profession, 46 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 52, Rue René Gillet
 - 09 : Gérard SUSINI, retraité, 67 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 1 rue Rabelais
 - 25 : Pierrette CLÉMENT veuve DEBROT, retraitée, 88 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 62 Boulevard de Dijon
 - 28 : Pierre LUSARDI, retraité, 79 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 30 rue du Petit Saint-Julien

Janvier 2015

- 12 : Brigitte DUMAND, 61 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 22 Cité des Hautes Vignes
 - 13 : Geneviève FINCK veuve DEVIVIERS, retraitée, 87 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 2 Villa Mon Logis
 - 14 : Renée LAFONTAINE épouse TABARE, retraitée, 79 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue Louis Blanc

- 17 : André QUESNEL, retraité, 91 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 5, Avenue de la Gare
 - 22 : Mohamed HAMROUNI, retraité, 68 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 26 Cité des Hautes Vignes
 - 27 : Robert MASSARD, retraité, 88 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 14, rue Maurice Romagon
 - 30 : Chantal PARIS épouse PIOT, retraitée, 77 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue de la Haute Moline
 - 30 : Etienne DOLLAT, retraité, 94 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 15, Impasse de l'Égalité

Février

- 04 : Janine GARCIA, retraitée, 76 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 26, rue des Philippats
 - 08 : Ida MAYEUR veuve LAURAIN, retraitée, 89 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 22 Avenue de la Gare
 - 09 : Mauricette FRAZIER veuve MAUDET, retraitée, 94 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue de la Haute Moline
 - 10 : Noëla JANET veuve WATTEBLÉ, retraitée, 94 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue de la Haute Moline
 - 14 : Marie-Paule ROUX veuve TABARE, retraitée, 78 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 8 bis rue Louis Blanc
 - 14 : Alain SANSONNY, retraité, 75 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 35 rue des Vannes
 - 18 : Roger PETIT, retraité, 69 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 73 Boulevard de Dijon
 - 25 : Geneviève PROBST veuve RENAULT, retraitée, 87 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 56 Boulevard de Dijon

Nous présentons nos sincères
 condoléances à toutes les familles.

Jean de la Fontaine

Jean de La Fontaine est né en 1621 à Château Thierry.

De sa vie professionnelle en tant que « maître des Eaux et Forêts» (après une formation très éclectique, mais aussi et surtout de juriste), il a gardé un sens aigu de l'observation et un amour de la nature.

Il s'installe à Paris où il est reçu régulièrement dans les grands salons de protecteurs artistiques, tout en étant aussi reçu dans ceux de province, comme au château des Cours à Sancey.

Très proche de Fouquet, avant sa disgrâce, il compose de nombreux poèmes et poésies à l'égard de son protecteur et de son château.

L'œuvre littéraire de notre écrivain est très variée, bien que la postérité ait surtout conservé ses recueils de fables. D'Esopé et de Phèdre, il s'inspire des thèmes, traitant les fables à sa manière. «Le corps est la fable, l'âme la moralité» ou «je me sers d'animaux pour instruire les hommes».

Entre deux livres de fables, il continue à écrire des œuvres de circonstance pour s'attirer les faveurs de ses protecteurs: entre autres, des odes, poèmes, contes, pièces de théâtre ou d'opéra, romans.

Et La Fontaine exprime régulièrement son talent de fabuliste: Faisant appel à ses dons d'observation et à son expérience de la nature, il dépeint l'homme en s'intéressant de plus en plus aux questions sociales et politiques. Ce qui fait dire à Sainte Beuve: «La fable n'était chez La Fontaine que la forme préférée d'un génie bien plus vaste que ce genre de poésie».

Le moraliste qualifiait aussi sa propre œuvre «d'une ample comédie à cent actes divers» et cependant il savait ne pas se prendre trop au sérieux, déclarant dès 1659, qu'il avait partagé sa vie en deux parties: «l'une à dormir et l'autre à ne rien faire» et pourtant «contons mais contons bien. C'est le point principal c'est tout». Car «le bonhomme» cherche à plaire. «Cela est peint» dit Madame de Sévigné.

Effectivement, La Fontaine plante le décor en quelques mots: Il suggère plus qu'il ne dépeint, mais sa description est fidèle à la réalité qu'il a connue et appréciée en Champagne et en Île de France et il prête aux animaux des sentiments propres aux êtres humains. Ainsi le lion a toujours été un «monarque orgueilleux», le renard «un courtisan rusé», le monde animal en vient à représenter la société des hommes avec leur psychologie complexe, leurs passions et leurs vices.

Et à travers les animaux, La Fontaine dépeint «l'image complète» de la société de son temps qui est, ainsi, riche en enseignement sur la vie des grands de «son» monde.

Il meurt en 1695 âgé de 74 ans. Ainsi l'œuvre Jean de La Fontaine, à travers tous ses écrits, mais spécialement ses fables, aura servi à décrire comme aurait pu le faire un peintre, la société de l'époque avec ses qualités et surtout ses travers que l'artiste met en scène, avec philosophie, dans la morale de ses fables.

Vous trouverez ci-dessous la fable «Le Chêne et le Roseau» que la nature sancéenne aurait inspirée à La Fontaine.



Le chêne et le roseau

Le Chêne un jour dit au Roseau:
«Vous avez bien sujet d'accuser la Nature:
Un Roitelet pour vous est un pesant fardeau.
Le moindre vent, qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau,
Vous oblige à baisser la tête:
Cependant que mon front, au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête.
Tout vous est Aquilon, tout me semble Zéphyr.
Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
Dont je couvre le voisinage,
Vous n'auriez pas tant à souffrir:
Je vous défendrais de l'orage;
Mais vous naissez le plus souvent
Sur les humides bords des Royaumes du vent.
La nature envers vous me semble bien injuste.
— Votre compassion, lui répondit l'Arbuste,
Part d'un bon naturel; mais quittez ce souci.
Les vents me sont moins qu'à vous redoutables.
Je plie, et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos;
Mais attendons la fin.» Comme il disait ces mots,
Du bout de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs.
L'Arbre tient bon; le Roseau plie.
Le vent redouble ses efforts,
Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au Ciel était voisine
Et dont les pieds touchaient à l'Empire des Morts.

TROYES

Office de Tourisme

Visites audio-guidées offertes à volonté (1) (2)

« Si Troyes m'était contée... »

Découvrez le cœur historique de Troyes en toute liberté avec une balade audioguidée inoubliable.

De nombreux sites et thèmes commentés vous emmèneront de cours en ruelles, d'églises en musées, de places en demeures, à travers 20 siècles d'Histoire.

Une visite de Troyes avec un guide conférencier offerte ! (1) (2)

Flânez dans le cœur de la ville et découvrez les aspects touristiques et architecturaux majeurs de l'ancienne cité des Tricasses, sous la conduite d'un guide conférencier.

Visite guidée du centre historique de la ville (quartier St Jean, église Ste Madeleine, ruelle des chats...) ou de la Cathédrale St Pierre St Paul et son quartier ou visite à thème.

Pour connaître notre programme, rendez-vous sur notre site internet : www.tourisme-troyes.com, rubrique Agenda ou par téléphone au : 0892 22 46 09 (0,34€ TTC/min depuis un poste fixe)

Une invitation à un Sightjogging ! (1)

Une formule originale qui allie le plaisir du footing à son rythme avec, à chaque fois, une découverte insolite d'une partie de la ville. Ces visites permettent de découvrir des sites, des parcours méconnus sous la conduite d'un guide-jogger.

Des circuits différents qui s'adaptent aux joggeurs, sans parler de la convivialité instaurée par cette formule agrémentée à l'arrivée d'une collation avec boissons fraîches et quelques friandises.

(1) En fonction des disponibilités
(2) Valables du 01/01/2014 au 30/06/2015



TROYES

Office de Tourisme

16, Rue Aristide Briand
10000 Troyes

Tél : 0 892 22 46 09

(appel facturé 0,34€ TTC/min depuis un poste fixe)

mail : contact@tourisme-troyes.com

Un site pour toutes vos infos :
www.tourisme-troyes.com



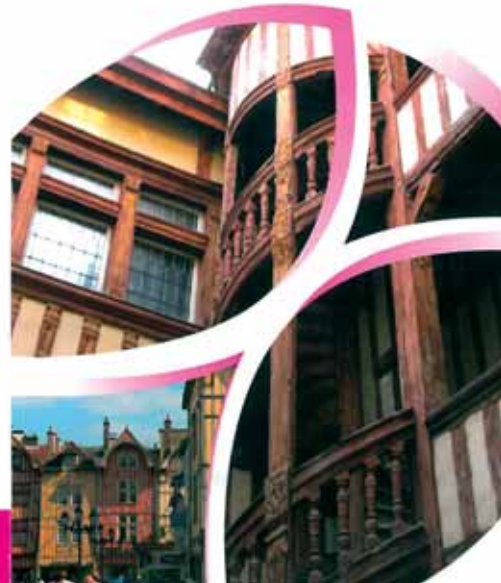
Rejoignez-nous sur facebook
« Troyes Tourisme »



TROYES

Office de Tourisme

Devenez ambassadeur du Grand Troyes !



Vous aimez votre ville et votre terroir/territoire, accompagnez-nous et devenez **Ambassadeurs du Grand Troyes !***

Notre objectif : faire rayonner le Grand Troyes au-delà de nos frontières !!

Impliquez-vous dans la promotion et la mise en valeur des clés touristiques et emmenez le Grand Troyes dans tous vos déplacements.

Bénéficiez de privilèges, d'avantages dans différents domaines et recevez des informations en avant-première par l'envoi de notre lettre d'information dans votre boîte mail !

Et pour mieux vanter cet environnement touristique et culturel, participez à des visites découvertes exclusives, gratuites, souvent inédites, de différents sites aussi divers que variés, dont les invitations vous parviendront tous les mois, par mail.

Des visites réservées uniquement à vous, **Ambassadeur !**

En 2015, une formule « Premium » plus enrichie permet aux personnes souhaitant s'impliquer d'avantage, d'être Acteurs de l'accueil en partageant leurs passions, leurs loisirs à travers des échanges et des rencontres organisées par l'Office de Tourisme. Celles-ci devront s'engager sur une charte (disponible sur www.tourisme-troyes.com) et pourront être identifiées par un badge et tour de cou.

**Soyons fiers d'être troyens, notre ville
la mérite et nécessite votre soutien !!!**

* Voir conditions à l'Office de Tourisme

Restauration

RESTAURANTS HAMBURGER QUICK
15% de réduction sur présentation de la carte
« Ambassadeur du Grand Troyes »*

- Quick Troyes
111, av Robert Schumann
Tél. 03 25 80 17 77
- Quick Barberey St Sulpice
19, rue de la gare
Tél. 03 25 40 76 23
- Quick Rostères-Près-Troyes
3, rue de l'Egalité
La bas des Chantereignes

(* sur au moins un repas complet consommé)

Shopping, terroir et délices...

MARQUES AVENUE
Remise de la carte de réduction de 10% dans les enseignes participantes (hors périodes de soldes et promotions) et un sac shopping Marques Avenue offert

114, Bd de Dijon
10800 St-Julien-Les-Villas
Tél. 03 25 82 80 80

PASCAL CAFFET
10% de réduction pour vos achats dans les boutiques ci-contre !

- 2, rue de la Monnaie - 10000 Troyes - Tél. 03 25 73 35 73
- Marché des Halles de Troyes
- 21 des Ecrevolles à Pont-Sainte-Marie

CHAMPAGNE MORIZE
Visite de la cave et dégustation gratuite au domaine !
122, rue du Général-de-Gaulle
10340 Les Riceys
Tél. 03 25 29 30 02

CELLIER SAINT PIERRE
Accès privilégié à la partie tunnel de la cave de cellier Saint Pierre.

Un endroit insolite à découvrir !
1, Place Saint Pierre
10000 Troyes
Tél. 03 25 80 59 25

Sports, détente, loisirs, enfants...

LE DOMAINE DES LACS
Prêt de vélos pour la journée, sous réserve de disponibilité et en réservant 24 h à l'avance !
3, voie de Ramerupt
10500 Lesmont
Tél. 03 25 92 00 70

Musées et sites culturels

MAISON DE L'OUTIL ET DE LA PENSÉE OUVRIÈRE
Entrée au tarif réduit pour le détenteur de la carte Ambassadeur

Hôtel de Mauroy
7, rue de la Trinité
10000 Troyes
Tél. 03 25 73 28 26

MUSÉE HUGUES DE PAYNS
Entrée à 4€ au lieu de 5€ par personne sur présentation de la carte Ambassadeur
10, voie Riot
10600 Payns
Tél. 03 25 73 69 21

Spectacles et événements

TROYES EXPO CUBE - GL EVENTS
Des tarifs privilèges accordés sur de nombreux salons !

Informations ultérieurement transmises par mail.
20, rue des Gayettes
10000 Troyes
Tél. 03 25 82 65 82

